



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



GAMING

Convivialité geek

P18

ASSEMBLEA DI I ZITELLI

Coup de jeune dans l'hémicycle



ÉDUCATION

Ça pousse aux Jardins de l'Empereur



1,60€



ÉDITOS P3 • SETTIMANA CORSA P4 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

A RADIO DI A CORSICA

Dipoi 35 anni

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**
VIVARIO **97** BUCUGNANU **107.5**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.CORICA

L'APPLI ALTA EST DISPONIBLE
TELECHARGEZ LA !!



Bienveillance

Ce 18 juin à 20 heures, coup de sifflet final du match politique de l'année aussi déroutant que fatigant voire écœurant. Moins d'un Français sur deux a voté au premier tour de ces législatives. Et bien évidemment, météo, lassitude et déception sont les coupables désignées de cette abstention record. Les abstentionnistes auront-ils une part de responsabilité quant aux pleins pouvoirs donnés à Emmanuel Macron ? Oui, car je n'aurai cessé de le répéter: voter est justement un droit qui permet d'exprimer craintes, désarrois, attentes. Je m'interroge encore sur ceux qui le verbe haut, n'hésitent pas à invectiver les candidats et qui, au dernier moment, boudent les urnes et se murent dans le silence. Mais aussi un grand non! Non, car l'abstention est le résultat des erreurs des grands partis politiques de ce pays qui ont fait pluie et beau temps trop longtemps, se sont pris pour des dieux vivants en niant ou bafouant des valeurs comme le respect du citoyen, l'égalité de traitement, leur préférant parfois les petits arrangements entre amis. La Gauche est foudroyée, merci monsieur Hollande. La Droite est exsangue, merci messieurs Sarkozy et Fillon. Aucune n'a su ou voulu proposer un réel renouvellement de ses élites. Et aujourd'hui encore ni l'une ni l'autre n'accepte de faire son mea culpa. Dès la semaine prochaine le nouveau Président tel Jupiter ou Zeus -faites votre choix- sera définitivement le roi des hommes avec une majorité parlementaire lui permettant d'agir librement, de rénover l'appareil politique, d'en dynamiser la vie et de moraliser les pratiques comme il l'a annoncé. Les attentes sont grandes. Les électeurs ont opté pour la bienveillance. L'avenir nous dira si la nouvelle Olympe est à la hauteur de l'oracle ou si au contraire, comme le disait Voltaire, la politique a sa source dans la perversité plus que dans la grandeur de l'esprit humain. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Tandu, dicia Bayrou

Francesco Bayrou ùn hè statu candidatu à l'elezione legislative. Ellu, u presidente di u MoDem, chì hà sustenutu Emmanuele Macron nanzu chì quessu diventessi u 14 di maghju scorsu u capistatu di a Francia. Ellu chì hè dinù oramai u ministru di ghjustizia. Ellu ch'hà dettu torna l'astr'eri ch'ellu rispettava sempre ciò ch'ellu dicia, cum'è u fattu di fermà u merre di Pau. Ma e rispetterà e parole ch'ellu avia tenutu ind'u 2012, quand'ellu era venutu in Corsica in qualità di candidatu à l'elezione presidenziale? Ellu chì avia mustratu un interessu maiò à prò di a nostr'isula, chì s'era dettu d'altronde à favore di l'autonomia di e regione. In fatti, avia spiegatu ch'ella era «necessaria d'andà più luntanu ind'a ricunniscenza di a legittimità di l'eletti corsi per occupassi di a Corsica». «Sò elli chì risentenu u megliu a situazione di u so paese» cusì avia parlatu Francesco Bayrou.

«A Corsica simbulizeghja un' idea chì ghjè meia dapoì un pezzu. Pò aiutà la u Statu ma ghjè principalmente di a Corsica ch'ellu venerà l'abbrivu novu di a Corsica», eccu torna i so detti.

S'era datu di rimenu da seduce un populu corsu ch'ellu sapia arradicatu à a difesa di a so identità. Era statu ricumpensatu poch'è micca, postu ch'ellu avia fattu, in Corsica, ind'u 2012, 8 050 voti, sia 5,01 percentu, à u primu giru di e presidenziale, è 12,3 percentu ind'u 2007.

Avia visitatu un' impresa viticula è era andatu ind'a casa natale di Pasquale Paoli. Avia allora pregatu nant' à a tomba di quellu chì fù u Babbu di a Patria.

«Ùn hè un azardu», avia lampatu quellu chì hè oghje in lea stretta cù u novu presidente di a republica francese, aghjunghjendu chì parechji demucrati di u mondu avianu trovu un precursore in Pasquale Paoli, reputatu per a so custituzione di u 1755».

L'anzianu deputatu di i Pyrénées-Atlantiques sustene dapoì sempre l'identità è e lingue regionale è l'avia fatta sapè.

In quant' à stu sugettu, avia qualificatu di propiu «illogica» a decisione di Niculau Sarkozy d'ùn vulè ratificà a cartula europea di e lingue ch'ellu hà seguitatu dinù Francesco Hollande allora ch'ella era sta ratificazione un' di i so impegni di campagna. In core di u governu Eduardu Philippe, ci la ferà Francesco Bayrou à esse torna à u centru d'isse primure? ■

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartonais,
vous avez

une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ◊
CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE:

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 I 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

INCENDIES, XYLELLA,
SÈCHERESSE

C'EST LE MOMENT
D'ALLER EN CORSE!



DÉVELOPPEMENT

MIEUX COMPRENDRE LA DYNAMIQUE DES VILLES PORTUAIRES



Photo Marion Patris de Breuil

De mi-juin à fin septembre, la ville d'Ajaccio et l'Université de Corse organisent une grande enquête dans les centres-villes de cinq villes portuaires françaises et italiennes dans le cadre du projet Compétitivité et innovation des entreprises des villes portuaires.

Chaque année, des milliers de passagers débarquent de bateaux commerciaux, de croisière ou de plaisance et transitent par Ajaccio, sans forcément s'attarder dans son centre-ville. Ce qui occasionne un manque à gagner certain pour les commerces. C'est partant de ce constat que la ville a initié, dès août 2015, la construction du projet Compétitivité et innovation des entreprises des villes portuaires (CIEVP). Celui-ci a pour but de reconnecter les flux générés par les activités portuaires en centre-ville avec les activités économiques, et notamment les activités commerciales. Quatre villes partenaires se sont associées à Ajaccio, à savoir Antibes-Juan les Pins [Alpes-Maritimes], Alghero [Sardaigne], Gênes [Ligurie] et Portoferraio [Toscane]. «*Nous nous sommes rendus compte, en échangeant avec nos collègues étrangers ou du continent, que nous avons des problématiques communes*», explique Christian Balzano, adjoint au maire d'Ajaccio en charge du commerce et de l'artisanat.

En octobre 2016, ce projet dont Ajaccio est le chef de file a été retenu par le comité directeur du programme opérationnel Italie-France Maritime 2014-2020. De facto, il est aujourd'hui soutenu par le fonds européen Feder et bénéficie de financements à hauteur de 285 000 € afin de mener les différentes actions prévues, en partenariat avec l'Université de Corse au travers le laboratoire CNRS LISA.

La première de ces actions consiste en une grande enquête socio-économique qui va être menée du 15 juin à fin septembre dans les centres-villes d'Ajaccio et des villes partenaires. «*Elle va permettre d'étudier les comportements, les attentes et les besoins de toutes les personnes qui fréquentent le centre-ville d'Ajaccio et des villes partenaires. C'est une période propice puisque c'est un large spectre qui va pouvoir être interrogé avec la saison touristique*», détaille Christian Balzano. Deux questionnaires ont été élaborés par l'Université, l'un pour les résidents, et l'autre pour les touristes.

Ils permettront ainsi d'avoir une vision globale sur les attentes du public. Des étudiants issus du Master 2 de tourisme seront sur le terrain toute la saison pour récolter les données. Par ailleurs, les questionnaires seront aussi disponibles sur les sites internet de la ville d'Ajaccio et de l'Office du Tourisme. «*Ces questionnaires auront un aspect commun dans la mesure où toutes ces régions partagent des objectifs communs, mais comporteront aussi des questions plus spécifiques à chaque territoire*», précise Marc Musselli, vice-président de l'Université en charge de la recherche. «*Le retour de cette étude va nous permettre de mettre en place des politiques qui permettront à la fois de retenir les gens en centre-ville et en même temps de redynamiser l'aspect commercial des centres-villes*», ajoute l'adjoint au maire d'Ajaccio.

Dans un deuxième temps, une phase d'actions-pilotes sera lancée sur la base des résultats de l'étude. Enfin, une phase de consolidation stratégique locale et transfrontalière donnera lieu à l'élaboration de plans locaux d'actions et d'un plan d'actions transfrontalier. ■

Manon PERELLI



Photo Manon Perelli

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

EN MARCHÉ SUR LE SABLE

Nonobstant le charisme du nouveau chef de l'Etat, son mouvement semble avoir eu quelque peine à traverser la Méditerranée en marchant sur l'eau. La Corse s'est écartée du scénario hexagonal de ce premier tour des législatives qui a vu LREM arriver largement en tête dans la quasi-totalité des circonscription.



Il est vrai que dès le synopsis, c'était mal engagé. Partir de « Emmanuel s'engage à renouveler partout le personnel politique et à promouvoir la parité » pour arriver à « In fine, pour la Corse, Emmanuel a recyclé au max la Giacobbie et jugé qu'une femme sur 4 candidats, ça irait bien comme ça » n'était peut-être pas le plus sûr moyen de faire un carton auprès d'un électorat insulaire qui déjà, lors du premier tour de la présidentielle, avait clairement affiché ses réticences à l'égard du candidat Macron. Aussi alors qu'à quelques milles nautiques de là, leurs petits camarades surfaient allègrement sous le regard chagrin ou parfois lourd de reproche des représentants des partis traditionnels restés sur le sable, les hérauts locaux de la majorité présidentielle s'apprêtaient à ramer. Du moins ceux qui n'avaient pas déjà bu la tasse.

Cela dit, il y a effectivement eu du neuf en Corse, au soir de ce 11 juin. Comme on a pu le voir au plan national, pas plus la gauche que la droite ou l'extrême-droite ne sont sorties indemnes de ce premier tour. Simplement, ce *deus ex machina* n'a pas été orchestré depuis l'Élysée et n'a pas constitué une réelle surprise. En l'espace d'une quinzaine d'années, l'éventualité de voir des nationalistes siéger à l'Assemblée nationale a fait son chemin. Depuis les premières candidatures, en ordre dispersé, volontiers décriées ou raillées et n'obtenant que des scores symboliques, les choses ont considérablement changé lors de ces 15 dernières années. Au point de voir les figurants d'hier être désormais en mesure de mettre en sérieuse difficulté – voire de déboulonner – des sortants que l'on croyait il y a peu encore rivaux à leurs fauteuils. Il est vrai que, dans le même temps, lentement mais sûrement, les têtes d'affiche des partis traditionnels ont perdu du terrain. Il y a 10 ans, sur la 2^e circonscription de la Corse-du-Sud, Camille de Rocca-Serra l'emportait dès le premier tour avec 14 692 voix. Mais, 5 ans plus tard, avec 10 662 voix soit 33% des votes exprimés, il lui fallait en passer par le second tour face à Jean-Christophe Angelini. Le soir du 11 juin l'a vu certes terminer ce premier tour en tête, avec soulignait-il auprès

d'un de nos confrères, près de 3 points de plus qu'en 2012. C'est un fait. Mais il en est un autre, têtu et cruel : cette augmentation de score ne suffit pas à faire oublier une baisse des suffrages recueillis. Il manque en effet 775 voix au député sortant, par rapport au premier tour de 2012. Et ce alors même que son concurrent, Paul-André Colombani, s'il obtient plus de 1000 voix que n'en avait obtenu Jean-Christophe Angelini, est resté en deça du total de 9 456 voix que réunissaient les candidatures de Jean-Christophe Angelini et Paul Quastana.

Le temps n'a pas été plus clément pour Stéphanie Grimaldi et Sauveur Gandolfi-Scheit. Entre le premier tour de 2007 et celui-ci, l'actuelle maire de La Porta qui, au soir du 12 juin, a déclaré croire fermement en « l'idée que les électeurs de ce pays, sont libres et lucides » a perdu pas moins de 11 280 voix. Tandis que le député sortant de la 1^{re} circonscription de Haute-Corse, après avoir mobilisé 12 922 électeurs en 2007 puis 10 241 en 2012, a dû se satisfaire de 5 922 voix pour accéder, en ballottage défavorable qui plus est, au second tour. In fine, pour ce premier tour, c'est Jean-Jacques Ferrara, dans la 1^{re} circonscription de la Corse-du-Sud qui a sauvé les meubles de la maison LR. Sans pour autant faire mieux, ni même égaler le résultat du sortant qui appuie sa candidature : il s'en faut de 679 voix. Certes ce n'est pas énorme, mais puisqu'il convient de relativiser, c'est nettement plus que les 13 voix qui ont manqué au candidat de Pè à Corsica pour accéder à une triangulaire. Car l'heure est à la théorie non de la relativité, mais du relatif, singulièrement pour ceux que le sort des urnes a malmenés ou même laminés. Vu le taux d'abstention exceptionnel, les recalés ou les écopés du premier tour, au plan national comme régional, se consolent en faisant valoir que les scores de ceux qui les ont devancés ne sont, au bout du compte, pas si reluisants que ça. Ils n'ont effectivement pas complètement tort. L'ennui est qu'ils oublient, au passage, que dans une telle optique, ceux qu'ils ont pour leur part obtenu, frôlent alors le pathétique. ■ PMP

ASSEMBLEA DI I ZITELLI



PLÉBISCITE POUR LES PERSONNAGES HISTORIQUES

La 4^e édition de cette opération organisée en partenariat avec l'Éducation Nationale s'est tenue le 8 juin. À cette occasion, les 50 conseillers juniors avaient à choisir entre 4 motions présentées par des écoles, celle qui serait soumise au vote des élus territoriaux

L'hémicycle de l'Assemblée de Corse a quelque peu rajeuni le 8 juin dernier. En effet, 50 conseillers territoriaux juniors avaient pris place dans les travées à l'occasion de la 4^e édition de l'Assemblea di i Zitelli.

L'opération, annuelle, avait en son temps été créée par l'ex-président de l'Assemblée de Corse, Dominique Bucchini, avec pour but de faire de la pédagogie à la citoyenneté auprès des jeunes Corses, et de leur permettre de mieux comprendre les rouages de l'institution. Une idée reprise depuis l'année dernière par son successeur, Jean-Guy Talamoni. «C'est très important d'établir un lien entre la jeunesse et les institutions publiques», souligne-t-il, rappelant par la même occasion la création récente de l'Assemblea di a Ghjuventù, «C'est ce même esprit qui nous anime, d'avoir ce lien constant avec les jeunes, de le dire et répéter que la politique c'est important et qu'il faut s'y intéresser».

Pour préparer cette session de l'Assemblea di i Zitelli, dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation Nationale, depuis le mois de janvier 24 classes de toute l'île, du CM1 à la 5^e, ont travaillé avec leurs enseignants pour élaborer des questions orales. Des questions qu'un duo issu de chaque école a pu poser – en version française et corse – lors de cet après-midi aux représentantes du président du conseil exécutif, les conseillères territoriales Marie Simeoni et Anne-Laure Santucci, et au président de l'Assemblée de Corse. Quatre thèmes étaient au programme: environnement et développement durable; culture, sport et loisirs; enfants du monde, coopération, citoyens d'Europe; et enfin vie scolaire, solidarité, santé. «C'est très intéressant de voir l'angle de vue un peu différent que peuvent avoir les enfants, et souvent cela rejoint nos propres préoccupations. Ça nous enrichit vraiment», note Jean-Guy Talamoni.

Dans un deuxième temps, 4 motions ont également été présentées devant l'hémicycle. Tout d'abord par l'école de Mezzana qui souhaitait la mise en place de jardins constitués d'espèces endémiques dans les écoles. Le collège Jeanne-D'Arc a pour sa part choisi de défendre la lutte contre le cyber-harcèlement.

Mais c'est certainement l'école de Belgodère qui a présenté la mo-

tion la plus touchante en interpellant l'assemblée sur l'accueil des enfants et des familles de migrants originaires de pays en guerre. «C'est un thème qui leur parle directement car le village a accueilli une famille de Syriens et notamment deux petites filles qui sont scolarisées à l'école», explique Magalie Nux, enseignante à l'école de Belgodère. «On a décidé de faire cette motion car il y a des personnes comme nous qui subissent la guerre et se font tuer juste parce que des gens veulent imposer quelque chose et le font par la force», rajoutent les deux petits défenseurs de la motion Luann et Maïssa, 9 et 11 ans.

Pourtant, in fine, c'est la motion du collège de Corte qui portait sur la création d'une journée d'échanges entre les écoles, collèges et lycées autour des personnages historiques insulaires qui a remporté les faveurs des enfants. «C'est une motion qui, en plus, rejoint les travaux actuels de l'Assemblée de Corse, notamment avec le projet sur Paoli, Napoléon et la révolution de Corse», sourit Jean-Guy Talamoni.

À l'instar de la motion lauréate de l'année passée, qui demandait l'élargissement du Pass Cultura aux collégiens, la motion retenue sera présentée prochainement à l'Assemblée de Corse. ■

Manon PERELLI



ALTU DI CASACCONI

RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE



Photo Jacques Paoli

Président du Sivu d'Altu di Casacconi, José Cornebise est de ceux qui ont très tôt réalisé l'opportunité que le numérique offrait au rural. En la matière, son territoire a déjà de belles réalisations à son actif. Pour autant, ce n'est à ses yeux qu'un début encourageant.

L'amélioration de la qualité de vie passe aussi par la technologie, notamment dans le rural pour lequel le numérique fait partie des enjeux majeurs du développement. Sur le territoire de l'Altu di Casacconi, le Syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) dit «Altu di Casacconi» en a fait sa «priorité» en s'engageant depuis 1988 sur la voie de la communication au sens le plus large du terme. À la présidence de ce syndicat bientôt trentenaire, José Cornebise un homme pour qui les techniques souvent pointues dans le domaine des fibres optiques, numérique, internet, et autres nouvelles technologies de communication, ont peu de secrets.

Considérant le numérique comme un facteur de cohésion sociale dans le rural, et l'aménagement numérique comme un défi majeur pour le XX^e siècle, il met tout en œuvre pour réduire la fracture numérique qui est en marche hors zone dense. «Les évolutions récentes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, ont fait émerger de nouveaux comportements et de nouveaux besoins, explique-t-il. La fibre optique à domicile ou dans l'entreprise permet d'envisager de nouveaux services à haute valeur ajoutée ou d'améliorer les performances de services existants. L'accès à un haut débit est devenu aujourd'hui un élément essentiel de l'exercice de la vie quotidienne et citoyenne de tous. Sur les zones densément peuplées en Corse, comme les communes de l'agglomération de Bastia et d'Ajaccio, les travaux sont en cours, alors que les zones moins urbanisées sont celles qui bénéficieraient le plus de la fibre. Cette situation fait peser un risque important sur l'objectif d'équité territoriale à court et moyen terme».

Et en matière d'adéquation entre le discours et les actes, syndicat de l'Altu di Casacconi fait figure de précurseur voire de modèle. Le

village de Vignale, équipé de fibre optique et irrigué par un réseau internet haut débit, en est la démonstration parfaite. La vocation «numérique» du Sivu a fait le boulot, en s'appuyant sur les compétences et la maîtrise de l'entreprise Corse Télécom. De même, à Campile la possibilité est offerte aux acteurs économiques du territoire de fixer leur activité grâce au numérique. Le village de Lento a quant à lui sa salle multimédia. Des exemples de réalisations parmi les plus éloquentes, qui prouvent que la révolution numérique est en marche sous la bannière du Sivu. Mais est-ce suffisant ?

Pour José Cornebise, assurément non: «Le schéma directeur d'aménagement territorial numérique (SDTAN) de la Corse a été voté par les conseillers territoriaux en juillet 2012. Il a pour but de définir de manière stratégique le déploiement du numérique dans le rural. Notre syndicat a contribué à son élaboration mais depuis 2012, aucune réalisation n'a vu le jour. Le numérique doit être la préoccupation de l'ensemble des collectivités. Nous pensons que les réponses aux urgences de court et moyen terme, doivent s'articuler de manière coordonnée avec l'objectif final d'un déploiement généralisé de réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné, comme nous l'avons réalisé à Vignale. Trois grandes priorités de court terme sont identifiées: la réduction de la fracture numérique entre les territoires, leur compétitivité économique, l'efficacité des services d'intérêt général dans les zones isolées» ■ Jacques PAOLI

Le Sivu d'Altu di Casacconi regroupe 13 communes sur 3 cantons: Scolca, Vignale, Volpaghjola, Lentu, Crocicchia, Monte, Olmu, Prunelli di Casacconi, Campile, Ortiporiu, Penta Acquatella, Vescovatu et Lucciana, pour une population de 18 000 habitants. ■

ASSOCIATION LUCI

UNE LUMIÈRE DANS UN TUNNEL MÉDICAL

« Plus claire est la lumière,
plus sombre est l'obscurité...
il est impossible d'apprécier
correctement la lumière
sans connaître les ténèbres. »

*Cette citation de Sartre pourrait être la doctrine
de l'association Luci qui vient en aide
aux déficients visuels dans le Fium'Orbu*



Il y a quelques semaines, Google rappelait aux internautes la naissance, il y a 181 ans de l'ophtalmologue Ferdinand Monoyer, inventeur d'un test que nous avons tous passé plusieurs fois dans notre vie et qui consiste à déchiffrer une série de lettres de tailles plus ou moins grandes, en se cachant un œil, puis l'autre, afin de déterminer notre acuité visuelle. Si ce test est réussi nous sommes considérés « aptes ». Aptes à vivre, apte à travailler, apte à voir la lumière... Mais si, de cette lumière, nous ne captions qu'une infime lueur ? Ou si étions dans le noir absolu ? Si ces lettres devenaient floues, que nous ne pouvions plus capter les messages ? Ce sens de la vision perdu, vers qui se tourner ? La question se pose d'autant plus dans les micro-régions de notre île devenues des déserts médicaux. Ainsi le Fium'Orbu, à la fois trop proche de villes dotées de structures suffisantes telles que Purtivechju, Bastia, Corti... mais trop éloignée pour quelqu'un dont le quotidien est rythmé par les déplacements chez des spécialistes. Basée à Ventiseri, Luci est né du constat d'abandon de la part des médecins spécialisés. : « Ce qui m'a donné l'idée, c'est un déplacement pour des soins à Marseille, se souvient sa présidente, Gisèle Salvatorini. J'y ai rencontré une association qui regroupait tout ce dont un déficient visuel a besoin pour se soigner. Je me suis dit qu'en Corse nous avons besoin de cela. Un soir d'août 2011, à Solaro, au cours d'une soirée chez celui qui allait devenir notre vice-président, Auguste Jaeger, nous avons organisé une tombola. Et avec l'argent récolté nous avons créé l'association. Aujourd'hui, nous comptons une centaine d'adhérents ». Luci œuvre dans plusieurs domaines, le premier étant le rapprochement des services de soins pour les personnes souffrants de problèmes de vue. Ainsi, depuis sa création en 2011, l'association a permis d'organiser des consultations en orthoptie et de ce fait offert aux patients fium'urbacci, la possibilité de bénéficier d'une rééducation des yeux dans leur micro-région. Mais plus que l'aspect médical, l'action de Luci vise aussi à créer du lien social, permettre aux déficients visuels de se rencontrer. « Notre premier combat est évidemment l'accès aux soins avec le regroupement des services dans le Fium'Orbu. C'est la partie la plus difficile, mais nous avons réussi à faire venir une orthoptiste que nous avons équipée en matériel et nous avons comme prochain objectif de faire venir un ophtalmologiste. Ensuite, précise la présidente, notre association se base sur trois points importants. Le premier est l'aspect administratif, c'est-à-dire aider les mal-voyants à monter des dossiers, les aiguiller. Le deuxième, c'est l'informatif, pour cela nous organisa-

tion des démonstrations de matériel basse vision avec des entreprises pour faire découvrir aux gens des moyens d'améliorer leur quotidien. Le troisième point, c'est le récréatif. Les déficients visuels peuvent se retrouver isolés, nous organisons donc des ateliers pour se rencontrer, échanger et briser le tabou de ce handicap ».

Une démarche éclairée, d'autant plus remarquable que Luci la mène à bien sans aide financière publique. « Nous ne vivons donc que sur nos fonds, souligne Gisèle Salvatorini. Notre financement se fait grâce à l'adhésion des membres et par des aides de donateurs. Tous les ans, nous organisons un repas qui rappelle la création de l'association, avec une tombola. Ce qui nous permet de financer nos projets. Nous avons aussi reçu l'aide du Rotary de Purtivechju qui nous a donné une somme substantielle grâce à laquelle nous avons pu payer le matériel nécessaire pour équiper le cabinet de l'orthoptiste. Enfin il y a l'aide logistique précieuse de la commune de Ventiseri et de son maire François Tiberi, très touché par notre action, qui met gracieusement un local à disposition. » Dans un proche avenir, Luci ambitionne de faire venir un ophtalmologiste et prospecte pour la mise en place de cours de braille. ■ Pierre PASQUALINI



Photo Pierre Pasqualini



CREATION DE SOCIETE

N° 01



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 31 mai 2017, enregistré le 2 juin 2017, Dossier 2017 16373, Réf 2017 N 00231, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle :

Dénomination sociale :

ALLEGRIINI IMMO CONSEIL

Siège social : L'ILE-ROUSSE [20220], Quartier di Gineparo Soprano, BP 93.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

Objet social : L'activité de transactions immobilières et commerciales, gestion de locations, administrations de biens, estimation de biens, cession et transmission d'entreprises, et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini.

La création, l'acquisition, la prise en gérance libre de tous établissements commerciaux, agences immobilières et autres, la location ou l'achat de tous immeubles pouvant servir de manière quelconque à l'objet social.

Capital social : 500,00 Euros,

Président : Madame **Laetitia Christelle ALLEGRIINI**, demeurant à VILLE-DI-PIE-TRABUGNO [20200] résidence Le Sophros, Route des Crêtes.

Cession des actions :

Libres uniquement entre associés.

Pour avis et mention.

Maître Vannina MAMELLI,

Notaire.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BORGIO du 31/05/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

SV CONSTRUCTIONS

Siège social : Lieu-dit Ajercaja, 20290 BORGIO

Objet social : Maçonnerie générale

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : Mr **Ricardo DE SOUSA VALE**, demeurant Lieu-dit Ajercaja, 20290 BORGIO, assure la gérance

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 03



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : S.A.S.

DENOMINATION : **CHARME II**

SIEGE SOCIAL : BASTIA [20200] 7, Boulevard Paoli

OBJET : L'objet social est : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de prêt à porter, et accessoires de mode, ainsi que de cosmétiques.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1.000 €

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €

APPORTS EN NATURE : Néant

PRESIDENCE : Madame **Charlène, Marie, Gabrielle** née le 14 Juillet 1988 à VANNES [Morbihan] demeurant à BASTIA [20200] Résidence Parc Monceau, Bât B, Paratojo

IMMATRICULATION au RCS de BASTIA.

Pour avis et mention, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/05/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : **AAA ADVISOR**

Siège Social : Les Lauriers Roses, 20217 Saint-Florent

Capital social : 1.000 €

Objet : Conseil en investissement financier

Durée : 99 années

Président : M. **Joseph BOUDARA**, demeurant Les Lauriers Roses, 20217, Saint-Florent

Conditions d'admission aux assemblées générales : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives

Conditions d'exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent

Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable du Président

La **société sera immatriculée** au R.C.S. de Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/05/2017, il a été constitué une SCI dénommée :

LAMARLIE

Sigle : **LAMARLIE**

Siège social : 3 Residence du Parc Belvedere, 20000 AJACCIO

Capital : 1.000 €

Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de biens immobiliers.

Gérant : Mme **GROSSO RIGAUT Aurélie** 3 RESIDENCE DU PARC BELVEDERE, 20000 AJACCIO

Cession des parts sociales : Cession de part sociales après délai prescrit et sous agrément de l'assemblée des associés

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 27 avril 2017, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **MR POSE,**

SIEGE SOCIAL : 5 rue Chanoine Leschi, BASTIA [Corse]

OBJET : Pose d'ameublement, de menuiserie intérieure, de revêtement de sol, petits travaux de finition, le conseil à la conception de projet d'ameublement, la livraison de matériel et de mobilier.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : **ROMAIN MEYER**, demeurant 204 Lieu-dit Casanova, Casamozza, Lucciana [Corse],

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président ou Le Représentant.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 01/06/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **EMIVILAURO**

Siège social : Lieu-dit Casetta Bianca, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoine immobilier

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mr **François GIRASCHI**, demeurant Casetta Bianca, 20137 Porto-Vecchio

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
- Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/5/17, il a été constitué une SAS dénommée **SMOOZY**. **Siège social :** renajolo de palavesa 20137 Porto-vecchio. **Capital :** 16800euros.

Objet : préparation et vente d'aliments et de boissons sans alcool. **Président :** M. **Matthieu Le Blan**, renajolo de palavesa 20137 Porto-vecchio. **DG :** Mme **Yelena Le Blan**, renajolo de palavesa 20137 Porto-vecchio. **Durée :** 99 ans. Immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la sas: **Rtec**. **Siège :** Taglio rosso 20144 Zonza/Ste Lucie de Porto Vecchio. **Capital :** 100euros. **Objet :** recherche, conseil et prévision sur les marchés financiers. **Président :** **Nicolas Porquez**, Taglio rosso 20144 Zonza/Ste Lucie de Porto Vecchio. **Durée :** 99 ans au rcs d'Ajaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 Juin 2017, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : **L'ALCHIMIE**

Durée : 99 ans

Siège social : 72, Rue Fesch, 20000 Ajaccio

Capital social : 5000 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'exploitation de tous fonds de salon de coiffure, l'achat et la vente d'articles de coiffure, de bijoux et plus généralement, toutes activités annexes ou connexes à celles ci-dessus énoncées, Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mme **DESCAMPS Lisa, Antoinette**, demeurant Plaine de Péri, 20167 PERI

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires. Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique. "Décisions de l'associé unique".

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- dissolution et liquidation de la société ;
- augmentation et réduction du capital ;
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
- exclusion d'un actionnaire ;
Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrement : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis, Le président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/05/2017, il a été constituée une Société **Dénomination sociale :** **BARTAX**

Siège social : 5 allée de la plage, 20166 PORTICCIO **Forme :** Société Civile Immobilière **Capital :** 5000 € **Objet social :** Propriété, gestion et exploitation par bail ou location, d'un immeuble

Gérant : Monsieur **Xavier BARTOLI**, 5 allée de la plage, 20166 PORTICCIO **Cessions de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 19 mai 2017, enregistré le 23 mai 2017, dossier 2017/15357, référence 2017N00217 il a été constitué une Société Civile de Construction Vente dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination sociale : L'ARBURETTU
Siège social : BASTIA (20200) résidence le Desk, Quartier Paratojo.

Durée : 40 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

Capital social : 1000,00 Euros.

Gérant : Monsieur Antoine DE MORO demeurant à BASTIA (20200) résidence Le Desk, Quartier Paratojo, né à AJACCIO le 17 octobre 1962.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 19 mai 2017, enregistré le 23 mai 2017, dossier 2017/15354, référence 2017N00216 il a été constitué une Société Civile de Construction Vente dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : A CHJARINA
Siège social : BASTIA (20200) résidence le Desk, Quartier Paratojo.

Durée : 40 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

Capital social : 1000,00 Euros,

Gérant : Monsieur Antoine DE MORO demeurant à BASTIA (20200) résidence Le Desk, Quartier Paratojo, né à AJACCIO le 17 octobre 1962.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/05/2017, il a été constitué une Société
Dénomination sociale : BAR À VIN U SPUNTINU
Siège social : Lieu-dit Viagenti, 20131 Pianottoli-Caldarello
Forme : SARL
Capital : 300 €
Objet social : Restauration rapide, snack Cette classe comprend : la fourniture au comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter
Gérance : Madame Laetitia VINCI, Macchia Verdada, 20171 Monaccia-D'Aullène
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

« SUD SERVICES »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Résidence Parc Impérial
Le Trianon - 1, route des Cèdres
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 07 juin 2017, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 08 juin 2017, dossier 2017 17985, référence 2017 A 00812 ; Il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination sociale : SUD SERVICES

Capital : 1.000 euros divisés en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.
Siège : Résidence Parc Impérial - Le Trianon - 1, route des Cèdres - 20000 Ajaccio

Objet : Prestations de services aux entreprises et aux particuliers, d'entretien, de réparation, d'assistance technique, de surveillance non armée d'espaces privés exclusivement.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Don-Louis PIETRI est désigné statutairement en qualité de gérant associé pour une durée illimitée.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention. Don-Louis PIETRI, Gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13 juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : LCP

Enseigne : COSY HOME

Capital social : 1000 Euros

Objet social : L'activité de transactions immobilières et commerciales, gestion de locations, administrations de biens, cession et transmission d'entreprises, diagnostics immobiliers et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini. La création, l'acquisition, la prise en gérance libre de tous établissements commerciaux, agences immobilières et autres, la location ou l'achat de tous immeubles quelconque à l'objet social. L'enseignement, la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public.

Siège social : Casa Papineschi, Impasse Capanelle, 20200 BASTIA

Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS

Président : Monsieur Lionel, Camille PIETRI demeurant Casa Papineschi Impasse Capanelle - 20200 BASTIA, élu pour une durée indéterminée
Immatriculation : Au RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 31/05/2017, il a été constitué l'EURL: **GSPLI LAVERIE** - **Capital :** 3000euros. **Objet social :** Laverie en libre service de linge pour les particuliers et les professionnels. enlèvement et livraison, prestation complémentaires au lavage. **Siège social :** E Plane, 20221 Cervione. **Gérance :** SIMONPAOLI Gilles demeurant Acqua Nera, 20221 Cervione. **Durée :** 99 ans au RCS de BASTIA.

N.S.P

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : Lieu-dit la Teghia
20117 Cauro

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AJACCIO du 2 juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : N.S.P

Siège : Lieu-dit la Teghia - 20117 CAURO
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 15.000 euros

Objet : L'exploitation de fonds de commerce de bar, restauration, brasserie. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Sébastien AMARO CAPITAO, né le 15 avril 1981 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant la Teghia - 20117 CAURO,

Directeur général : Monsieur Nicolas, Flore ANDREOTTI, né le 18 février 1981 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant les résidences de Pietrosella, lieu-dit Porticcio - 20166 PIETROSELLA, La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous-seing privé à Ajaccio en date du 07/06/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CREPERIE LES 3 M

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 31 Rue des Joncs, Cité des Cannes, 20090 AJACCIO

Objet social : En France comme à l'étranger, la société a pour objet :

L'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, crêperie, fabrication et vente de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter.

L'organisation et l'animation de tous événements et manifestations en lien avec les domaines ci-avant décrits.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance, de conclusion de contrat de gestion déléguée ou de contrat d'affermage de tous fonds de commerce ou établissements ;

la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Durée : La société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : Sept milles euros (7.000,00 EUR)

Gérant : M. Ammar Feddaoui, 31 Rue des Joncs, Cité des Cannes, 20090 AJACCIO

Immatriculation : RCS Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/06/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OBC

Forme : SAS

Capital : 1.000,00 Euros

Siège social : Lieu-dit Ceni - 20131 PIANOTOLLI CALDARELLO

Objet : La prestation de conseil, notamment en stratégie d'entreprises, comprenant (sans que la liste ne soit exhaustive), l'accompagnement dans tout type de projets entrepreneuriaux (création, restructuration, transformation, fusion, acquisition, etc) la réalisation d'audit, de projets (calcul ROI-définition des priorités, analyses des risques, etc) le conseil et l'accompagnement dans des projets de transformation digitale (ciblages périmètre, sélection et audit des solutions, accompagnement mise en œuvre), l'animation (conférence, séminaire, coaching, groupe de travail, etc) le conseil aux maîtrises d'ouvrage et accompagnement de la transformation des entreprises (process, systèmes d'information, organisation et ressources humaines, etc.) et plus généralement le pilotage et l'accompagnement de projets, la réalisation et /ou l'assistance et le conseil dans la réalisation d'évènements, la location de biens immobiliers.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président de SAS : M. BURAH Olivier, demeurant 4 Avenue Paul Doumer - 78400 CHATOU.

La société sera immatriculée au R.C.S d'AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 16 MARS 2017, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CAMILIA

Objet social : Agencement placoplâtre revêtement sol et mur, travaux de maçonnerie générale

Siège social : Rce Albitreccia - Bât D - Chemin du Macchione - 20600 BASTIA

Durée : 40 années

Capital social : 1000 euros

Présidence : Monsieur ARFAOUI Issam, né le 03 décembre 1980 à KRIB (TUNISIE), demeurant à Rce Albitreccia - Bât D - Chemin du Macchione - 20600 BASTIA

Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 06/06/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SELECT CAR 2 b

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 120 €

Siège social : Immeuble Eurobat - Z.I de Furiani - 20600 Bastia

Objet : Achat et vente de véhicules d'occasions, motos et scooters.

Durée : 99 ans

Gérant : M. TORTO Sébastien, demeurant : Immeuble Eurobat - Z.I de Furiani - 20600 Bastia

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

« M HOLDING »

Société Civile
 Au capital de 2.000 Euros
 Siège social :
 Résidence Parc Impérial
 Le Trianon - 1, route des Cèdres
 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 08 juin 2017, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 08 juin 2017, dossier 2017 17982, référence 2017 A 00811 ; Il a été constitué une Société Civile :

Dénomination sociale : M HOLDING
Capital : 2.000 euros divisé en 200 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites.
Siège : Résidence Parc Impérial - Le Trianon - 1, route des Cèdres - 20000 Ajaccio
Objet : L'acquisition, la gestion, l'administration de toutes valeurs mobilières et accessoirement des biens immobiliers ; les prestations administratives, financières, comptables et/ou informatiques.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Madame Muriel SIMONGIOVANNI est désignée statutairement en qualité de gérante associée pour une durée illimitée.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention.
 Muriel SIMONGIOVANNI,
 Gérante.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 09/06/2017, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MARSEOLE
Objet social : Réalisation, installation et exploitation d'un parc d'éoliennes - **Siège social :** Montemaggiore, village - 20214 MONTEGROSSO - **Capital :** 2.000 €. **Durée :** 70 ans. **R.C.S :** BASTIA - **Président :** Monsieur Jean Jacques MARIANI, demeurant Montemaggiore Village à MONTEGROSSO (Haute-Corse) ;

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AJACCIO du 01-06-2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : FAN DE LAND II
Siège social : 18, Lotissement artisanal et commercial du Stiletto, Lieu dit Stiletto 20090 AJACCIO
Objet social :
 La vente au détail de pièces détachées automobiles ;
 L'export de pièces détachées automobiles ;
 La réparation de véhicules automobiles ;
 Achat et vente de véhicules d'occasion ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000 euros
Gérance : Mr Roger Ronald GUERIN, demeurant Les Bas d'Alata, 20167 MEZZAVIA, **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
 La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination :

SAS " CONSTRUCTION FABRI "

Siège : Lieu dit Fontana di Fratti - Route du Village - 20620 BIGUGLIA

Objet : La maçonnerie générale, la rénovation, tous travaux de second oeuvre
Durée : 99 années

Capital : 1.000 Euros

Président : Monsieur FABRI Jean-Louis demeurant Lieu dit Fontana di Fratti, Route du Village, 20620 BIGUGLIA
Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis,

MODIFICATION GERANT**EARL COSTANTINI**

Exploitation Agricole
 à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7500,00 euros
 Siège social : Saint-Antoine
 20240 Ghisonaccia
 788 778 421 RCS Bastia

REMPLACEMENT DE LA GERANCE

La collectivité des associés de la Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée "COSTANTINI" réunis en assemblée générale ordinaire le 8 juin 2017 a décidé :

- De nommer en qualité de nouveau gérant sans limitation de durée à compter du 8 juin 2017 :

- Monsieur COSTANTINI Jean-Augustin, agriculteur, demeurant à Immeuble Le Fiumorbu, 20240 GHISONACCIA.
 En remplacement de Monsieur COSTANTINI Jean-Jérôme, ancien gérant démissionnaire.

Les modifications résultant du présent avis sont les suivantes :

Ancienne mention : Le premier gérant est Mr COSTANTINI Jean Jérôme.

Nouvelle mention : Le gérant est Monsieur COSTANTINI Jean-Augustin.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

Votre publicité dans l'ICN!
 2 publications sur 2 semaines !
 BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)
 40€
 Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
 Nouveau client = 7 parutions offertes en plus !
 ☎ 0675 129347
 jfa@corse-information.info

PLK

SARL au capital de 8.000 €
 Siège social :
 19, Résidence San Angelo
 Route du Vazzio, 20090 Ajaccio
 RCS 479 432 262 00018

Suivants délibérations de l'AGE, en date du 01/06/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérante, à compter du 01/06/2017, Madame PALA Fabienne demeurant Lotissement San Angelo, N19, Le VAZZIO à Ajaccio (20090) en remplacement de Monsieur Thierry KOLLER démissionnaire à la même date.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL**GIOVANI**

SARL au capital de 2000,00 Euros
 13, Rue de La Vielle Comedie,
 59000 Lille
 790 334 510 R.C.S. Lille Metropole

Par décision en date du 05/06/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au Avenue du Général de Boissoudy, BP53, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 10/06/2017.

Gérance : Monsieur LOUIS GILLIARD, demeurant Avenue du Général de Boissoudy, BP53, 20137 Porto-Vecchio.
 La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Metropole.

ENERGIES DISTRIBUTION CORSE - EDC

SAS au capital de 1000 €
 Siège social : 5573 Panchetta,
 20502 Ajaccio
 823 093 653 RCS Ajaccio

Par délibération du 10.05.2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 5573 Panchetta, 20502 AJACCIO au Lot Panchetta - ZI de Baléone - 20167 SARROLA-CARCOPINO à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
 Le Président.

ADC TRAVAUX

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 2000.00 €
 Siège social : Ld Farone - 20167 Afa
 828 845 719 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2017 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 12/06/2017, de Ld Farone chez SCI JPM IMMO, AFA (Corse), à Ld Farone - 20167 AFA.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,
 la Gérance.

CLEJUVA

Société Civile au capital de 1.000 €
 Siège social : 1, Chemin du Salvart
 91370 Verrieres-Le-Buisson
 504 281 718 R.C.S. Evry

Suivant procès-verbal de l'AGE du 31/05/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social à Vieux Molini, 20166 ALBITRECCIA. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Objet : Acquisition, administration et gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 années. Mention sera portée au RCS d'EVRY et d'AJACCIO.

RESIDENCE ALBAN

SARL au capital de 5.100.000 €
 Résidence 1er Consul,
 Quartier Candia, BP 509
 20090 Ajaccio Cedex
 RCS Ajaccio 478 268 782

AVIS DE MODIFICATION

Des décisions de la gérance du 22.05.2017, le siège social a été transféré au 85, Cours Napoléon, Bâtiment A, 20000 AJACCIO à compter du même jour.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Cabinet d'Avocat
Sébastien SEBASTIANI
 Avocat
 35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
 Tél : 04 95 58 19 20
 Fax : 04 95 31 82 38

DELTA BOIS

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 10.000 euros
 Siège social : RN 198
 Rond-Point de Lecci
 20137 Porto-Vecchio
 481 655 531 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2017 : Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 31 mai 2017, aux activités :
 L'achat et la vente de tous matériaux de construction.

La location de véhicules utilitaires.
 En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

"ARTICLE 2 - Objet La Société a pour objet :

Le négoce, l'achat et la vente de bois et dérivés ; l'achat et la vente d'articles de quincaillerie. L'achat et la vente de tous matériaux de construction.
 La location de véhicules utilitaires."
 Le reste de l'article est inchangé.
 Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

FPV SAINT HUBERT

S.A.S. au capital de 1.000 €
 140, avenue des Champs Elysées
 75008 Paris
 519 714 489 RCS Paris

MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 17/5/2017, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui sera désormais PARC EO-LIEN DEMONTE FILETTO transférer le siège social au 1, rue du Docteur Morucci 20200 BASTIA à compter du 17/5/2017. Les articles 3 et 4 des statuts sont modifiés. Il a également été décidé de nommer en qualité de président AKUO ENERGY CORSE, SAS au capital de 1.000 €, 1, rue du Docteur Morucci 20200 BASTIA 820 533 909 RCS BASTIA, en remplacement de AKUO SOLAR SAS. La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis.

BATICAMPO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 880.000 €
Siège : Zone Industrielle du Vazzio,
Campo Dell'Oro, 20090 Ajaccio
350 417 317 RCS de Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 19 mai 2017, il résulte :

- que la société FICOSIM, Société par actions simplifiée au capital de 396.000 euros, dont le siège social est Zone Industrielle du Vazzio, 20090 AJACCIO, immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio sous le numéro 512 583 311, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jérôme CO-RAZZINI, démissionnaire,
- que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société SAREX SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE arrivé à expiration n'a pas été renouvelé.

Pour avis, le Président.

SAS UNITI ISLAND

Capital : 2000 €
Résidence les Terrasses d'Uccini
20600 Bastia

MODIFICATION STATUTS

Par assemblée générale extraordinaire en date à Bastia du 02/06/2017, les associés ont décidé :

- de transférer le siège social de : Fort Luiggi Recipello - 20200 Bastia à **Résidence les Terrasses d'Uccini - 20600 Bastia**. De nommer M. Dominique Ange ROVINALTI en qualité de Président, en remplacement de M. Cyril LEGGIO, démissionnaire. La modification de la société de SAS en SASU.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

A CRISTA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300 euros
Siège social : N°44 Precojo,
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 821 728 219 00014

Aux termes d'une délibération en date du 24/05/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a, à compter du 24/05/2017 :

- décidé d'étendre l'objet social à l'exploitation par voie de création, acquisition location ou prise en gérance de tous fonds de commerce :
- d'achat et de vente en gros et en demi-gros de fruits et légumes,
- d'achat et de vente de tous produits d'alimentation générale, de superette, d'épicerie fine et de boissons à la fois en magasin, sur foires et marchés, à caractère touristique, se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, la vente à emporter, le tourisme, les débits de boissons, les loisirs et tous les services rattachés aux activités susvisées.
- Et d'étendre en conséquence l'article 2 des statuts.

- Pris acte de la démission de Monsieur Pascal CIABRINI demeurant n°44 PRECOJO, 20137, PORTO-VECCHIO de ses fonctions de Président et a nommé en qualité de nouveau Président non statutaire Monsieur Florent CANARELLI demeurant n°58 PRECOJO quartier capronu, 20137 PORTO-VECCHIO pour une durée illimitée. L'article 37 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le Président.

JTSA15

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000.00 €
Siège social : 43, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
817 681 414 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2017, il résulte les modifications suivantes :

1 - Modification de l'objet

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/06/2017, aux activités suivantes :

Location meublée, prestations hôtelières,

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :****La société a pour objet :**

- L'acquisition de plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

*** Nouvelle mention :****La société a pour objet, en France comme à l'étranger :**

- L'acquisition de plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

- Location meublée, prestations hôtelières,

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en Société.

2 - Modification de la gérance

- A la suite de la démission de Monsieur Jean Toussaint AVOGARI DE GENTILI DE BRANDO, gérant, il n'a pas été procédé à son remplacement.

3 - Transformation de la société

- Les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

Forme : Société à responsabilité limitée Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Le capital social de mille euros, entièrement libéré, est réparti en parts sociales entre les associés dans la proportion de leurs droits.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le représentant légal.

TRANSFORMATION EN SASU

Le gérant associé unique de la SARL **ANGE COSTA TAXI** au capital de 68.500 € dont le siège social est à GALERIA - Route de Manso, Bâtiment n°13, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°794.249.334 a décidé le 01/04/2017 de transformer la SARL en SASU. Monsieur Ange COSTA, Gérant, a été nommé Président.

**SCP MAMELLI**

Notaires
20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

"U BOZIU"

Société Civile Immobilière
Capital : 100,00 €
Siège : Village, 20239 Murato
RCS Bastia 520 370 172

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, officier public, notaire à SAINT FLORENT, les 1er et 2 juin 2017 :

- Suite au décès de Mr Pierre VANUCCI, gérant de la société U BOZIU, Mme Michèle FILIPPI, née à BASTIA le 12 août 1966 a été nommée gérante pour une durée indéterminée.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

- Le siège social de la société U BOZIU a été transféré.

* Ancien siège : 1, rue Neuve Saint Roch - 20200 Bastia

* Nouveau siège : Village - 20239 Murato L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le notaire.

AVIS DE REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT

Aux termes d'une décision collective en date du 07 juin 2017, Monsieur PARAVISINI Joseph, né le 1/04/1944 à CANELLE D'ORCINO (Corse du Sud), demeurant Chemin du Fort 20166 PORTICCIO, a été nommé président de la société **LA CREPERIE DU DIAMANT** Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO Société par actions simplifiée au capital de 3000,00 euros, RCS Ajaccio 811 428 044, à compter du 08 juin 2017, en remplacement de Monsieur PARAVISINI Sébastien, président démissionnaire ayant cessé des fonctions le 07/06/2017.

*** Ancienne mention :**

Le Président de la société est M. PARAVISINI Sébastien.

*** Nouvelle mention :**

Le Président de la société est M. PARAVISINI Joseph
RCS Ajaccio.

E.P.B.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 18.880 euros
Siège social : Route de l'Ospedale,
Analonga, 20137 Porto-Vecchio
439 122 649 RCS Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2017, les associés ont, à compter du 1er juin 2017, étendu l'objet social aux activités de location de véhicules de tourisme, mise à disposition de véhicules de transport avec chauffeurs et activité de transport public routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places chauffeur compris, et supprimé l'activité de " Toutes prestations de services relatives à l'avitaillement et à l'entretien de tous navires et/ou aéronef ainsi que la mise à disposition de toutes voitures de tourisme avec chauffeur, lesdites activités étant exploitées sous l'enseigne "Yacht service premium". L'article 2 des statuts a été corrélativement modifié.

Mention : RCS AJACCIO.

LUX UMBRA DEI

SASU au capital de 10000,00 Euros
44, Zucarello, route de Forconcello,
20100 Granace
829 951 953 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Associé Unique en date du 08/06/2017 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 08/06/2017 **Nouvel objet social** : La création, la conception et l'expertise/conseil dans le domaine de la mise en lumière (spectacle vivant ou non, évènementiel ou tout autre manifestation, mapping, fixe, dynamique, architectural, bâtiments privés ou publics, sites remarquables).

Sans jamais assurer la maîtrise d'oeuvre/d'ouvrage ou le suivi/pilotage de chantiers dans le cas de travaux au sens de la loi Spinetta de 1978.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE**TOTAL CORSE**

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo
20200 Bastia

AVIS DE PROLONGATION DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 31 mai 2017, la convention de gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL situé à MACINAGGIO - 20248 Route de ROGLIANO, consentie par TOTAL Corse, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°662 054 188, à SARL MANIJOFRE, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 348 579 582, a été reconduite pour une durée de vingt mois à compter du 1er mai 2016 soit jusqu'au 31 décembre 2017.

AVIS

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 09/06/2017 enregistré le 10/06/2017 au Service des Impôts des Entreprises de AJACCIO, bordereau numéro 00000, case numéro 000000, la société SAS LA CREPERIE DU DIAMANT, au capital de 3000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le numéro EN COURS, domiciliée CAMPING BARBICAJA représentée par MR BARETTE ANTOINE, un fonds de commerce de CREPERIE GLACIER PETITE RESTAURANTION situé PLACE DE GAULLE - DIAMANT II, BD LANTIVY, 20000 AJACCIO, à compter du 10/06/2017 jusqu'au 09/06/2018. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 12 mois.

Pour unique insertion,

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 47

SAS RUSIU 99

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
1, Avenue Maréchal Leclerc
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 801 896 861

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 Décembre 2016 et sa mise en liquidation amiable. Il a nommé Mr FERRANDINI Paul, en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à l'adresse du siège social, 1 Avenue Maréchal Leclerc, 20137 Porto Vecchio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 48

ULK

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 280 euros
Siège social : Quartier Vassalacci
A Casalta, 20119 Bastelica (Corse)
523 265 841 RCS Ajaccio

L'assemblée générale par une décision en date du 14 juin 2014, après avoir entendu le rapport de Monsieur Lionel VEZZARO, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constate la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Ajaccio.

Pour avis,
le liquidateur.

N° 49

CYRNEA TOURISME

SARL au capital de 83.846.95 euros
Siège social : Lot. A Strenna
Ancienne route d'Ajaccio
20250 Corte
B 391 038 494 RCS Greffe Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du PV des décisions extraordinaires des associés en date du 4 avril 2016 enregistré à BASTIA le 21 avril 2016, bordereau n°2016/269, case n° 4 il résulte que :

La collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 4 Avril 2016 et a nommé comme liquidateur, Madame MARIANI Marie Antoinette, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège social de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia

Pour avis,

N° 50

CELYES

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 €
Siège social :
15, Boulevard Auguste Gaudin
20200 Bastia
Siège de liquidation :
15, Boulevard Auguste Gaudin
20200 Bastia
RCS Bastia 800 421 448 00013

Aux termes d'une décision en date du 01/06/2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. FATHI FOUAD, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 30/06/2017. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
FATHI FOUAD,
Liquidateur.

AVIS DE CESSION

N° 51


B. LEONELLI
Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 01 Juin 2017, enregistré à BASTIA le 8 juin 2017, dossier 2017 16832, référence 2017 A 00753, la SAS "OGGI", société par actions simplifiée au capital de 8.000 € dont le siège social est à BASTIA [20200] 22 Bis Rue César Campinchi, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 440 343 218, a cédé à la société "CHARME II" société par actions simplifiée en formation au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA [20200] 7, Boulevard Paoli, un fonds de commerce de vente de Prêt à porter, chaussures, ceinture, maillots de bains et tous accessoires à l'enseigne "Comer" sis à BASTIA [20200] 7, Bd Paoli, moyennant le prix de 40.000 €, s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour 39.000,00 €,
- Aux éléments corporels pour 1.000,00 €
Ensemble : 40.000,00 €

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01 Juin 2017.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile.

Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 52


Notaires

Me François Mathieu SUZZONI,
Notaire de la SCP dénommée
"Jean-François MATIVET
et François Mathieu
SUZZONI"

titulaire d'un Office Notarial,
dont le siège est à AJACCIO
[20000], 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Me Paul CUTTOLI, notaire à AJACCIO 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, substituant Maître François Mathieu SUZZONI, provisoirement empêché, Le 7/06/2017, enregistré au SPFE d'AJACCIO, le 12 juin 2017 dossier 2017 18306, référence 2017 N 00236, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par : M. Gerald MARTINEZ, commerçant, divorcé de Mme Madeleine CHIARISOLI, dt à AJACCIO [20000], Villa les Eucalyptus, Rce des Iles. Né à ORAN (ALGERIE), le 13 juin 1952. Immatriculé sous le N° RCS 829770460 au RCS d'AJACCIO.

Au profit de : La SAS ALLO PIZZA 26/12, dont le siège social est à PORTICCIO [20166], Les Marines de Porticcio II Grosseto Prugna, identifiée sous le N° RCS 829770460 et immatriculée à AJACCIO.

D'UN FONDS DE COMMERCE : RESTAURATION RAPIDE dénommé «ALLO PIZZA» sis et exploité à PORTICCIO 20166, Commune de GROSSETO PRUGNA, Les Marines de Porticcio II, pour lequel le CEDANT est immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le numéro 324 858 240.

Moyennant le prix de : CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (180.000,00 EUR.) Entrée en jouissance le 7 juin 2017.

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître François Mathieu SUZZONI où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion. Le notaire.

N° 53

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Serra di Ferro du 01-01-2017,

- Madame Geneviève Suzanne Julia GARNIER (veuve REYNAUD) demeurant Plaine du Taravo 20140 PORTO POLLO, née le 02 août 1943 à FRESNE SUR APANCE [52], de nationalité française,
- Monsieur Alexandre, Olivier REYNAUD, demeurant Buzzacarello 20140 SERRA DI FERRO, né le 07 mai 1977 à COULOMMIERS [77], de nationalité française,
- Monsieur Don Louis, Michel, Paul REYNAUD, demeurant 2, Rue de la Tour de Magnan, Château Miramar, Bât. 33 06000 NICE, né le 25 septembre 1974 à COULOMMIERS [77], de nationalité française,

ONT VENDU A : La Société "20132 PPE", S.A.R.L. au capital de 2.000 Euros, dont le siège social est Chez Madame REYNAUD, Plaine du Taravo 20140 SERRA DI FERRO, immatriculée au RCS AJACCIO 823 259 130, représentée aux présentes par Mr Alexandre REYNAUD, Un fonds de commerce de "Débit de boissons, Snack, Restaurant", sis et exploité à Restaurant L'Espace, Porto Pollo, 20140 SERRA DI FERRO [commune de serra di ferro], moyennant le prix de 200.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2017. Les oppositions éventuelles seront adressées Porto Polo 20140 SERRA DI FERRO.

Pour insertion,

N° 54


Notaires

SOCIETE TITULAIRE
D'UN OFFICE NOTARIAL
à PRUNELLI DI FIUMORBO
Maître SYLVIE MICHELI,
Notaire à Prunelli di Fiumorbo

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO, le 1er JUIN 2017 enregistré SIE POLE ENREGISTREMENT de BASTIA le 07/06/2017 N° 2017/16624. Monsieur Jean-Martin Antoine LUCCHINI, Employé, demeurant à SARI SOLENZARA [20145], célibataire. Né à BASTIA [20200] le 17 avril 1991.

A cédé à La Société dénommée HOTEL LA SOLENZARA BAR GLACIER, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622.45 € ayant son siège social à SOLENZARA [20145] SARI SOLENZARA identifiée sous le numéro SIREN 384 634 846 RCS AJACCIO.

LA MOITIE EN PLEINE PROPRIETE du fonds de commerce d'HOTEL BAR GLACIER connu sous le nom de HOTEL LA SOLENZARA situé et exploité à SOLENZARA [20145] SARI SOLENZARA ainsi que tous les éléments corporels et incorporels y attachés moyennant le prix CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 €) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels pour QUATRE VINGT QUINZE MILLE CENT QUARANTE-CINQ EUROS (95.145,00 €).
- aux éléments corporels pour CINQUANTE QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (54.855,00 €) Propriété et prise de possession à compter du 1 Juin 2017.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'office notarial de Maître Alain SPADONI, Immeuble "Le Régent" 3 avenue Eugène Macchini - BP 101 - 20177 AJACCIO où domicile a été élu à cet effet, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au BODACC a été ordonnée en temps utile.

Pour avis,
Signé : Maître SYLVIE MICHELI,
Notaire.

AVIS DE SUCCESSION

N° 55

AVIS

Par décision du TGI de BASTIA en date du 03/10/2013 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme GREGORY Germaine Angèle décédée le 13/12/2012 à BASTIA [2B]. Réf. 0200400274. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

N° 56

AVIS

Par décision du TGI de AJACCIO en date du 17/02/2017 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme BRUGEROLLES Evelyne Noelle Louise Blanche décédée le 28/02/2011 à AJACCIO [2A]. Réf. 0208014331. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.



N° 57
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE

AVIS D'APPEL D'OFFRE

Département : Haute-Corse 2B	Date de parution :	
Année 2017	Edition : L'Informateur Corse	N° d'Annonce : 25/2017

ACHAT SACS POUBELLES BIODEGRADABLES ET COMPOSTABLES

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ : Communauté de Communes de la Costa Verde

Maison du développement - 20230 SAN NICOLAO
TEL : 04.95.38.47.39/FAX : 04.95.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR : Etablissement public de coopération intercommunale.

OBJET DU MARCHÉ : ACHAT SACS POUBELLES BIODEGRADABLES ET COMPOSTABLES conforme à la marque EN13-432

CARACTERISTIQUES :

Litrage : 130
µ : 45
Dimension en mm : 820x1150
Coloris : vert/jaune
Norme : ok compost
Quantité : 8400

CONDITION DU MARCHÉ : Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée [Article 34 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016].

Le délai de validité des offres est fixé à soixante jours (60) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales [Voir l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics] est de cinq jours (5).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES :

Au vu des articles prévus dans le décret [Article 34 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016] et dans [l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics] les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux. ATTRI 1 - DC1 - DC2

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

- Le prix des prestations 80%.
- Le délai 20 %

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 27 JUIN à 11 heures.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION : 13 JUIN 2017

LE PRESIDENT, M.A NICOLAI

N° 59

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE GAVIGNANO

Captage de Teghja.

1ère insertion,

Le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral **SP CORTE n°32** en date du **10 mai 2017**, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la **commune de Gavignano**, avec établissement des périmètres de protection des captages sus-visés.

Les pièces du dossier seront déposées en mairies de **Gavignano** et de **Saliceto** pendant 22 jours, **du vendredi 30 juin 2017 au vendredi 21 juillet 2017 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindront aux registres. Mme **Josiane CASANOVA**, désignée comme Commissaire-Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

* **Mairie de Gavignano - 20218**

Vendredi 30 juin 2017 de 14h à 18h

Vendredi 21 juillet 2017 de 14h à 18h

* **Mairie de Saliceto - 20218**

Vendredi 30 juin 2017 de 9h à 12h

Vendredi 21 juillet 2017 de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en Mairies de **Gavignano** et **Saliceto**, et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM 8, Bd Benoîte Darnesi - BP 187 - 20411 BASTIA Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Corte, le 18 Mai 2017,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Corte,

Sebastien CECCHI.

N° 60

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES COMMUNE DE BASTIA

ACQUISITION D'UNE PARCELLE NÉCESSAIRE À L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'ERBAJOLO

[Projet poursuivi par la Communauté d'Agglomération de Bastia]

2ème parution,

DURÉE DES ENQUÊTES : [arrêté préfectoral DDTM/SJC/N°448/2017 en date du 23 mai 2017]

Pendant 17 jours consécutifs, **du lundi 12 juin 2017 au mercredi 28 juin 2017 inclus**, se dérouleront sur la commune de BASTIA

* L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition de la moitié de la parcelle cadastrée BM 196, nécessaire à l'aménagement de la zone d'activités économiques d'Erbaolo, sur la commune de Bastia

* L'enquête parcellaire en vue de délimiter la parcelle à acquérir et établir l'identité de ses propriétaires.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de BASTIA

Le public pourra prendre connaissance du dossier, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par correspondance, pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur en mairie de Bastia ou au Maire pour y être annexées.

Le public pourra également communiquer ses observations, par voie électronique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr) avant la fin du délai d'enquête publique.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Madame **Madeleine LANFRANCHI-LEBLANC**, attaché territorial, commissaire enquêteur sera présente pour recevoir les observations du public en mairie de BASTIA selon les modalités suivantes :

- **Lundi 12 juin 2017 de 9 Heures à 12 Heures**

- **Mercredi 28 juin 2017 de 14 Heures à 17 Heures**

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Tél : 04.95.55.18.17.

A l'expiration des enquêtes copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue pendant un an à la disposition du public en mairie de Bastia ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Juridique et Coordination, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.



N° 58
CORSE DU SUD
Le Département
AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés, 11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 80 32 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : jean-laurent.forni@corsedusud.fr
web : <http://www.corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Objet : Prestation de services de traitement des rongeurs (rats et souris) et des insectes nuisibles (fourmis, blattes, cafards) dans les bâtiments de la collectivité Départementale de la Corse du sud 2 lots

Référence acheteur : JSF 2017-025

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiانو - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

LOT N° 1 - Prestation de services de traitement des rongeurs et insectes sur Ajaccio et ses alentours

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 07/06/17

Marché n° : 2017-078

SOS INSECTES, Lot Petre Turchine. RN 193. Valrose, 20290 Borgo

Montant HT : 30.000,00 Euros

Sous-traitance : non.

LOT N° 2 - Prestation de services de traitement des rongeurs et insectes hors Ajaccio [extrême sud]

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 07/06/17

Marché n° : 2017-079

SOS INSECTES, Lot Petre Turchine, RN 193, Valrose, 20290 Borgo

Montant HT : 15.000,00 Euros

Sous-traitance : non.

Envoi le 07/06/17 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur
<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>



AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino - BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 80 32 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : jean-laurent.forni@corsedusud.fr
web : <http://www.corsedusud.fr>

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

L'avis implique un Accord-Cadre

Objet : Accord-cadre pour l'achat de pièces détachées d'origine ou équivalent et la maintenance pour le parc des engins entretenus par la DPAL du Département de la Corse-du-Sud 14 lots.

Référence acheteur : MAB AOO 2017-020

Nature du marché : Fournitures

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 34620000 - Matériel roulant

Complémentaires : 34913000 - Pièces détachées diverses

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

15% Délai de livraison des pièces détachées

15% Délai de début d'exécution des réparations

35% Prix des pièces détachées

35% Prix de la main d'œuvre

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, un référé contractuel peut être introduit après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché.

- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L 521-1 du Code de Justice Administrative.

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA)

Offre la plus basse : 80000 euros - offre la plus élevée : 240000 euros prise en considération

LOT N° 1 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins New Holland

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 31/05/17

Marché n° : 2017-049

sarl E.A.T.P, les hauts de rassignani n 119, 20290 Borgo

Montant HT : 240.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 2 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Case

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 01/06/17

Marché n° : 2017-050

SAVEMAT BTP, PA DE PURETONE, 20290 Borgo

Montant HT : 120.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 3 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Reform

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 06/06/17

Marché n° : 2017-051

DICOMAT, Strada Vecchia, 20290 Borgo

Montant HT : 160.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 4 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Terex

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 06/06/17

Marché n° : 2017-052

DICOMAT, Strada Vecchia, 20290 Borgo

Montant HT : 120.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 6 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Caterpillar

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 06/06/17

Marché n° : 2017-053

Bergerat Monnoyeur, 415 RUE DES FRERES PERRET, 13799 AIX EN PROVENCE

Montant HT : 80.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

LOT N° 7 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Liebherr

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 31/05/17

Marché n° : 2017-054

sarl E.A.T.P, les hauts de rassignani n 119, 20290 Borgo

Montant HT : 200.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 8 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Eliatis

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 31/05/17

Marché n° : 2017-055

sarl E.A.T.P, les hauts de rassignani n 119, 20290 Borgo

Montant HT : 240.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 10 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Unac

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 31/05/17

Marché n° : 2017-056

sarl E.A.T.P, les hauts de rassignani n 119, 20290 Borgo

Montant HT : 160 000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 11 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Hyundai

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 07/06/17

Marché n° : 2017-057

sarl E.A.T.P, les hauts de rassignani n 119, 20290 Borgo

Montant HT : 120.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 12 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Volvo

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 31/05/17

Marché n° : 2017-058

PAYANT PACA, 75 RUE MARCELLIN BERTHELOT, 13760 Saint-Cannat

Montant HT : 200.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 13 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Class

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 31/05/17

Marché n° : 2017-059

ROSSI DIFFUSION, ACQUANERA, 20221 Cervione

Montant HT : 200.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

Envoi le 08/06/17 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur
<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval, BP 215 - 20187 AJACCIO CEDEX 1.
Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Acquisition de matériels et fournitures électriques

Numéro de référence : 17S0030-1

Date limite de remise des offres : 10 juillet 2017 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09 juin 2017

DERNIERES MINUTES

AVIS

Suivant acte reçu par Me Sandra SIRVENT-SOBRA, Notaire à Nice, 31 av Jean Médecin, le 22 mai 2017, M. Louis Raymond TILLIER, retraité, et Mme Monique Christiane MARCHETTI, retraitée, son épouse demeurant ensemble à MONTICELLO [20220] Lotissement Le Muratello 12 Lot Muratello. Mariés à la Mairie de LYON 9ème arrondissement [69009] le 29 janvier 1972 sous le régime de la .../...

communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir, dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code Civil. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal de Grande Instance du domicile des époux.

Pour insertion, Le Notaire.

N° 64

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES RESTRUCTURATION URBAINE DU QUARTIER DU " PUNTETTU "

Ville de BASTIA

(Projet poursuivi par la Ville de Bastia)

1ère insertion,

DURÉE DES ENQUÊTES (arrêté préfectoral N°DDTM/SJC/Coordination/464-2017 du 31 mai 2017) :

Pendant 22 jours consécutifs, du lundi 26 juin au lundi 17 juillet 2017 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Bastia :

- L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la restructuration urbaine du quartier du " Puntettu " ;
- L'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS : * Mairie de Bastia.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Madame **Josiane CASANOVA**, désignée par décision du président du tribunal administratif du 05 mai 2017, recevra le public à la mairie de Bastia, selon les modalités suivantes :

- lundi 03 juillet 2017, de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- lundi 10 juillet 2017, de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- lundi 17 juillet 2017, de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet. Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Bastia, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer [Service Juridique et Coordination], dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

N° 65

FICOSIM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 396.000 €

Siège : Zone Industrielle du Vazzo

20090 Ajaccio

512 583 311 RCS d'Ajaccio

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017, les associés ont décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant arrivé à expiration de la société SAREX SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE.

Pour avis, le Président.

N° 66

RECTIFICATIF CHANGEMENT CAC

Dans l'annonce numéro 51 parue le 26/05/2017, il fallait lire : Monsieur Guy LEFEBVRE commissaire aux comptes suppléant est devenu commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Franck MEDINA, démissionnaire, et la société AUDIT CONSEIL ET EXPERTISE PATRICK BADO a été nommée commissaire aux comptes suppléant et non Franck MEDINA et AUDIT CONSEIL ET EXPERTISE comme écrit par erreur.

N° 67

SCI SAPARELLA

Société Civile Immobilière

Au capital de 4500,00 euros

Dont le siège social est situé

Lieu-dit Saparella - Alzone

20100 Sartène

RCS Ajaccio 480 716 083

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales en date du 16 août 2016 Madame Vanina DONSIMONI CLENIN associé gérant a cédé à Monsieur François GARNIER associé gérant 30 parts sociales numérotées de 1 à 30. Monsieur François GARNIER devient Associé Unique de la Société. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis et mention.

N° 68

EARL DOMAINE SAN MICHELE

Au capital de 450.000 €

Siège social : Capanelli, 20100 Sartène

RCS Ajaccio D 353 133 796

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26.05.2017, les associés ont décidé :

- D'augmenter le capital social d'une somme de 50.000 € pour le porter de 450.000 € à 500.000 € par incorporation de pareilles sommes prélevées sur les comptes courants d'associés, certifiés liquides et exigibles par la gérante au moyen de l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales qui passe de 900 € à 1.000 €.

En conséquence les articles VI et VII des statuts ont été modifiés comme suit :

* ANCIENNE MENTION : Le capital est fixé à la somme 450.000 €.

* NOUVELLE MENTION : Le capital est fixé à la somme 500.000 €.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 69

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 6669, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » - AL n° 51 - du 09 juin 2017 concernant la **Sarl Acqua**, il a été omis : « Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur : 10, rue San Angelo - 20200 BASTIA »

N° 70

EURL COBATIS

SARL Unipersonnelle

Au capital de 1000,00 Euros

2, Av Piccioni, 20220 L'île-Rousse

535 289 086 R.C.S. Bastia

Par délibération en date du 29/10/2015, le Gérant statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 71

2Art Naval

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1200 euros

Siège social : Port Charles Ornano,

L'Amirauté, 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 537 855 538

L'AGE réunie le 01/05/2017 a décidé de réduire le capital social de 1200 € à 400 € par voie de rachat de 80 parts sociales de 10 euros chacune. Le dépôt légal interviendra à l'issue de la présente insertion.

Pour avis, La Gérance.

N° 72

RECTIFICATIF LOCATION GERANCE

Dans l'annonce numéro 53 parue le 26/05/2017, il fallait lire un fonds de commerce de salon de thé, vente de pains et viennoiseries situé résidence bella vista, 20220 Algajola.

N° 73

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans l'Informateur Corse Nouvelle n°6669 du 09/06/2017, concernant la **SCI FVM**. Lire : **Siege social** : STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO [20144], 3 Lot TAGLIO LONGO TARCO - Commune de CONCA.

N° 74

AVIS

A compter A.G.E du 20-04-2017: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire de **FRANCESCHI PATRIMOINE SCI** au capital variable de 500 euros, 2, Les Néfliers, Molini, Albitreccia 20166 Porticcio. RCS Ajaccio 823388467. Liquidateur durée liquidation: Monsieur DE LIGNIERES Charles-Antoine, 19, Hameau de Thimécourt, 95270 Luzarches. Siège liquidation: adresse liquidateur. A compter A.G.E du 15-06-2017: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Mention et Dépôt des comptes de liquidation au RCS de Ajaccio.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 75

LJ - 4152306

Mme Simonini Née Martino

Marie-Jeanne [R]

8-10, Cours Paoli

"Maja Coiffure" - 20250 Corte

RCS Bastia/RM : N°A 306 192 816,

76 A 177

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de Corte,

Lieu-dit Lot Colombo,

Section AL N°128

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 2 Juin 2017, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait, SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 76

Par jugement en date du 06/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire Simplifiée de :

Aztout Najid - "AZT Construction"

Rés. de Montesorio Tour 2

App. 2 - Rdc - 20600 Bastia

Activité : Maçonnerie générale et gros

oeuvre de bâtiment

RM : N° 442 187 252 [702.11.2B]**Liquidateur** : SELARL BRM]

[Me Bernard Roussel]

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta

30972 Nimes Cedex 9

N° 77

Par jugement en date du 06/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Apâche [SAS]

Rond-Point de Saint-Jean

Route d'Aléria - 20250 Corte

Activité : Objets de décoration, meubles,

art de la table, textile de table

RCS Bastia : B 798 294 823, 2013 B 521**Immatriculations secondaires** :**RCS Foix** : 2014 B 77 : 280 Bd Bessouil

et Graussette, 09340 Verniole

RCS Caen : 2014 B 150 : 284/286/288

Impasse du Moulin de la Rivière,

14400 Saint Vigor Le Grand

Liquidateur : SELARL BRM]

[Me Bernard Roussel]

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta

30972 Nimes Cedex 9

N° 78

Par jugement en date du 06/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire avec maintien de l'activité pour une durée de trois mois de :

Acquarut [SARL] - Hôtel Regina

Avenue Santa Maria - 20260 Calvi

Activité : Exploitation hôtelière**RCS Bastia** : B 434 460 069, 2005 B 383**Liquidateur** : SELARL BRM]

[Me Bernard Roussel]

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta

30972 Nimes Cedex 9

Administrateur Judiciaire : SELARL de Saint Rapt et Bertholet, 75, rue Paul Sabatier, 13090 Aix en Provence

Avec Mission d'assurer l'administration de l'entreprise.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 79

Par jugement en date du 06/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la :

Société Animation Prestation "SAP"

[SARL] - Haut du Village

20215 Vescovato

Activité : Organisation d'événements**RCS Bastia** : B 814 527 313, 2015 B 528**Date de cessation des paiements** :

06/06/2017

Mandataire Judiciaire : SELARL BRM]

[Me Bernard Roussel]

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>Pour extrait, SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,

Greffiers Associés.

73% des personnes interrogées dans le cadre de l'Enquête électorale française début juin se disaient intéressées par les législatives et 61% annonçaient qu'il voterait au premier tour. D'où un taux national record d'abstention de 51,29%. Logique...

12% des salariés en France ont été exposés à leur travail à au moins une nuisance cancérigène (chimique ou non) en 2009-2010, selon une l'étude parue dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire de l'agence sanitaire Santé publique France.

ISULA SURELLA

Mauvais sang

La Journée mondiale du don du sang, le 14 juin, a été l'occasion en Sardaigne de revenir sur la situation préoccupante que connaît l'île en la matière. Le nombre de dons y est en augmentation constante depuis 2007 [82 287 comptabilisés en 2016 contre 71 000 neuf ans auparavant, alors qu'au plan national on enregistrait au contraire une baisse] ce qui a, au passage permis à la Région autonome une économie de près de 2 M.€ sur les achats de produits sanguins à d'autres régions. De même, la Sardaigne affiche un taux de donneurs supérieur à la moyenne nationale. Pourtant, elle est encore loin d'atteindre une situation d'autosuffisance. Pour couvrir les besoins de l'île, notamment ceux de ses habitants atteints de thalassémie qui nécessitent des transfusions régulières, il faudrait pouvoir franchir le seuil des 105 000 dons. Que faire ? Selon Francesco Letizia, responsable régional de l'Association des volontaires italiens du sang (Avis), il y a encore des marges de progression. La Sardaigne se singularise par un fort taux de donateurs jeunes : 57% de moins de 40 ans et 32% de moins de 30 ans, alors que dans le reste de l'Italie, la tranche d'âge des 45/60 ans domine largement chez les donateurs. Toutefois, l'Avis a pu observer que cette générosité se manifestait le plus souvent en réponse à une sollicitation, face à une urgence constatée. Mais si les appels à la solidarité ne sont pas ignorés, ils ne sont pas devancés et il reste à bâtir en Sardaigne, une culture du don régulier, hors de toute campagne, en développant notamment les fédérations ou les associations locales de donateurs. ■

Sources : Sardinia Post, L'Unione sarda

13 545 logements soit 9,7 % des résidences principales insulaires recensés au 1er janvier 2016 dans le parc locatif social corse, a indiqué CorsiStat. Ces logements, majoritairement collectifs, [90 %] présentent des taux de vacance et de mobilité très bas.

HAUT

Au 1^{er} juillet 2017, les navires de plus de 24 m battant pavillon français ayant circulé plus de 10 fois en Méditerranée dans la zone protégée Pelagos auront obligation de s'équiper d'un dispositif visant à éviter les collisions avec les grands cétacés. La CMN avait pris les devants depuis 10 ans, la Corsica Linea est en train d'équiper ses bateaux. Corsica Ferries, quoique n'étant pas soumise à cette obligation, a annoncé le 8 juin, à l'occasion de la Journée mondiale des océans, qu'elle la mettrait en œuvre de façon volontaire sur quatre de ses navires.

BAS

Du fait de la sécheresse constatée avant même le début de l'été, des restrictions provisoires des usages de l'eau non essentiels, ont été mises en place en Corse-du-Sud le 6 juin puis le 12 juin en Haute-Corse dans les secteurs de la Balagne et la Plaine Orientale.

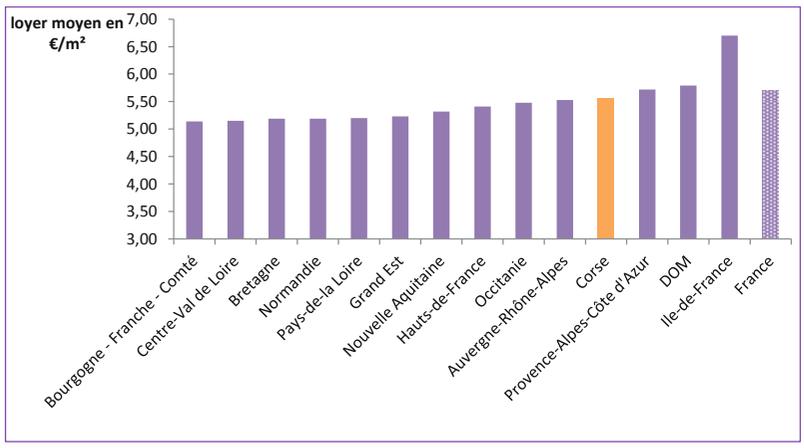
FRAGILE

Loin d'être contenue par le recours à des mesures appropriées, la propagation en Corse de la bactérie xylella se serait étendue à d'autres espèces que celles répertoriées par les services de l'Etat. C'est en tout cas le constat exposé le 13 juin à Corte par les oléiculteurs, après qu'ils aient par eux-mêmes procédé à des analyses. Les oléiculteurs, qui préconisent l'arrêt total des importations de végétaux dans l'île ont lancé à cet effet une pétition en ligne, sur change.org, et créé l'association Corsica sana.

IL FALLAIT LE DIRE L'IMAGE DE LA SEMAINE

Dépense de loyer moyenne dans les logements sociaux

Loyer moyen en euros au m² selon la région



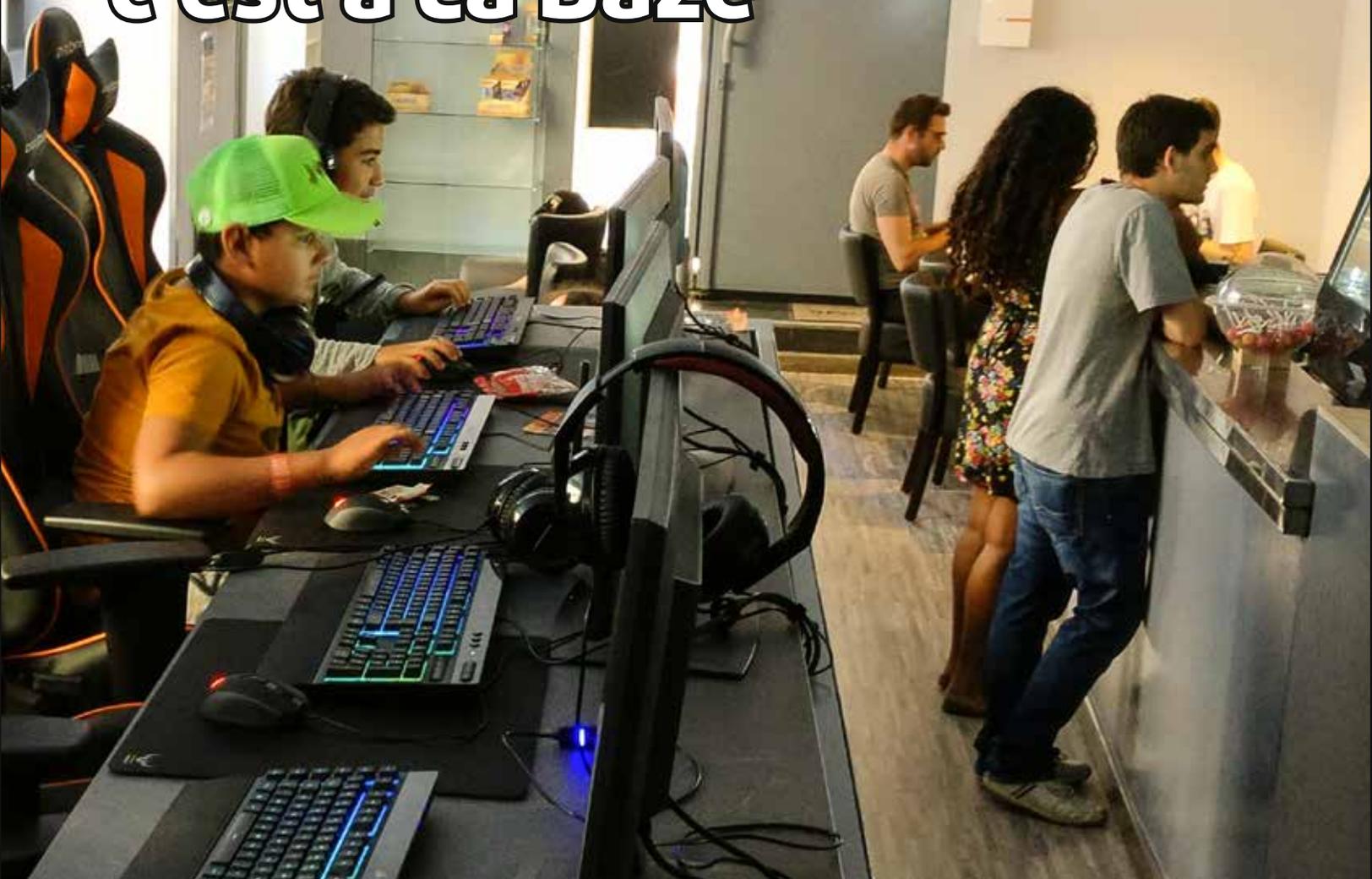
Source : SOeS, RPLS au 1^{er} janvier 2016 - Traitement CorsiStat

« Lorsqu'on est un simple mortel dont le modeste rêve est de siéger au Palais-Bourbon, on doit veiller à ne pas juger les concitoyens dont on brigue les suffrages ; on doit savoir perdre avec élégance. Il n'y a aucun déshonneur à être vaincu. L'essentiel, dans l'existence, est de ne jamais devenir ce que Nietzsche appelle un homme de ressentiment »

a écrit **Gabriel Matzneff**, le 12 juin dans *Le Point*, en réponse à l'ex-député Henri Guaino, sorti dès le 1^{er} tour et jugeant les électeurs de la rive gauche parisienne « à vomir ». Un rappel à l'humilité valable aussi sur les rives de la Corse, de quelque bord politique que l'on soit.

GAMING CONVIVIAL

Le rendez-vous des geeks c'est à La Baze



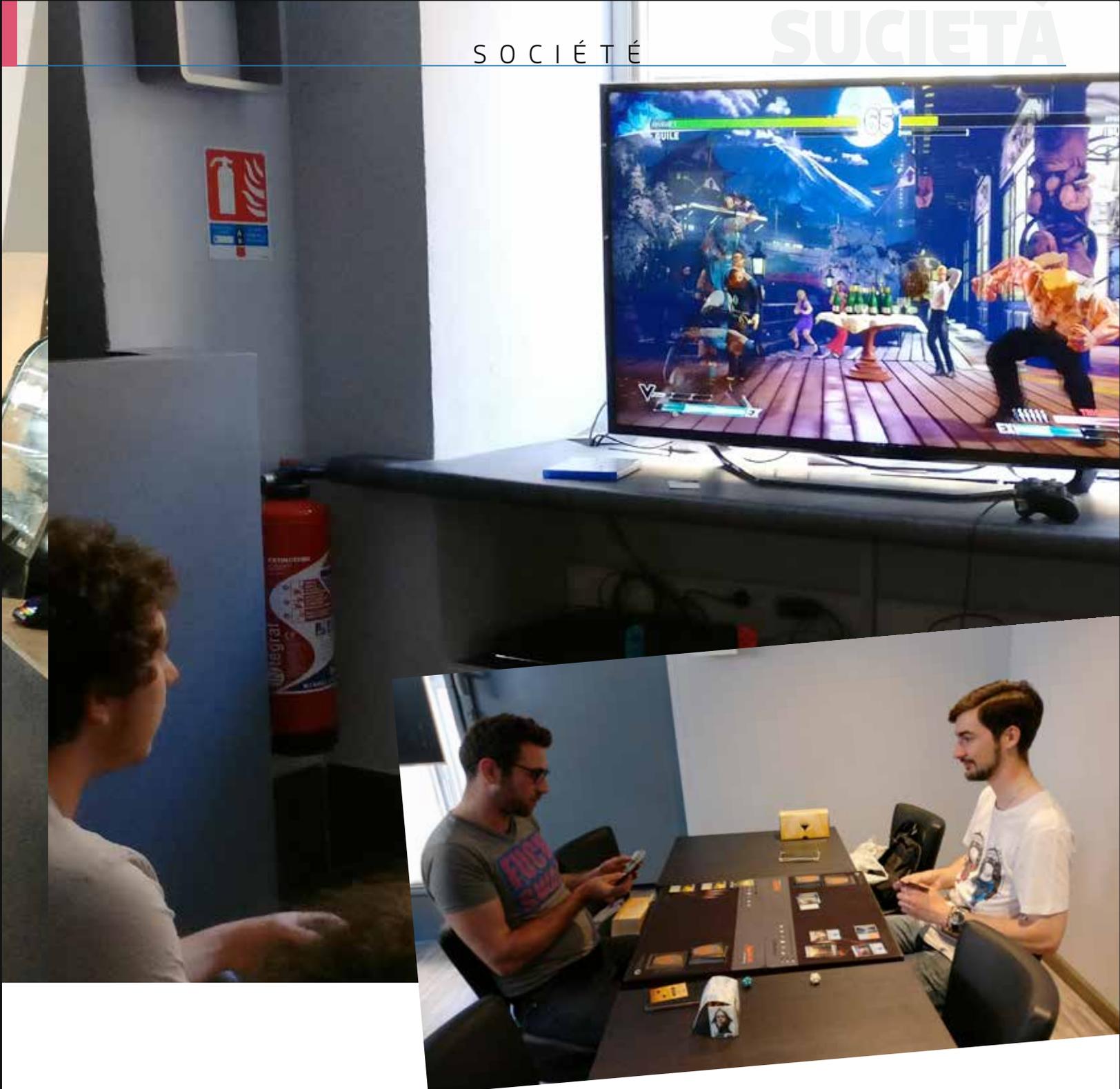
Peu propice voire néfaste au développement des interactions sociales, la culture geek ? C'est à voir. En rouvrant l'un des nombreux cyber-cafés que comptait Bastia au début des années 2000, William El Bourezgui a créé un lieu où la passion des jeux vidéo et jeux de rôles, loin d'entretenir l'isolement, est au contraire le socle d'échanges conviviaux entre gamers, chevronnés ou néophytes.

Il est un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître... À cette époque-là, il n'y avait pas encore de smartphone, pas de 4G, les connexions ADSL balbutiaient et tout le monde n'avait pas accès à de l'internet illimité. À cette époque, pour jouer en ligne, les jeunes se rejoignaient dans des cyber-cafés. On y jouait aux jeux du moment, on libérait des otages sur Counter Strike, on passait des heures sur World of Warcraft pour améliorer son personnage tout en discutant entre amis. Et puis le temps a passé, l'ADSL est arrivé, les prix ont baissé, les ordinateurs sont devenus plus puissants et toutes ces évolutions ont eu raison de ces bons vieux cyber-cafés qui, petit à petit, ont fermé ou changé de concept pour se transformer en points de services multimédia. À Bastia, par exemple, la dizaine de cyber-cafés des années 2000 se sont éteints peu à peu, laissant la communauté de gamers sans véritable lieu de rencontres et d'échanges. A contrario, la culture du gaming ou la culture geek, elle, a progressé en Corse. Des associations de jeux vidéo, de jeux de rôle (sur table ou grandeur nature), ou encore de cartes de monstres à collectionner se sont créées

partout dans l'île. Mais alors que les geeks continuaient à se fédérer et s'organiser pour vivre leur passion, il manquait un lieu pour les accueillir, un endroit où tout serait à portée de main... Et quoi de mieux que ce bon vieux « cyber » pour cela ?

C'est en partant de cette idée un peu folle en 2017 que William El Bourezgui, un geek de 25 ans qui a baigné depuis son plus jeune âge dans l'ambiance des cyber-cafés, a décidé de reprendre un local, qui, à l'époque déjà abritait un cyber-café pour en faire un point de rendez-vous de la culture geek corse. Cet espace, situé rue Salvatore-Viale, s'appelle La Baze. « Cela fait un moment que je voulais créer un cyber café, pas seulement pour les ordinateurs mais pour créer un point où l'on peut jouer à tout ! Cela peut aller du jeu de rôles, aux cartes, en passant par le jeu vidéo. Je me suis alors mis en relation avec plusieurs associations liées à ces domaines pour créer un endroit qui puisse fédérer la communauté geek », explique William.

À peine entré dans la Baze, on ressent d'emblée cette ambiance conviviale. La première partie est composée de canapés faisant



face à une grande télé. Toutes les consoles nouvelle génération sont présentes. Sur le côté, des tables occupées par les joueurs de cartes «magics» ou de jeux de rôles. Au fond, douze ordinateurs connectés en réseau local et sur internet. Depuis peu, la vie de ce cyber-café a donc repris son cours, jeunes et moins jeunes s'approprient les lieux et prennent ou reprennent leurs habitudes. «On constate deux types de clientèle, précise Wiliam. La journée ce sont surtout des jeunes des collèges alentour qui viennent pour jouer sur les ordinateurs ou sur les consoles. Le soir, on retrouve les anciens, ceux qui ont fréquenté l'ancien cyber-café et qui viennent jouer aux jeux de l'époque ou faire un jeu de rôle. Parfois, ils viennent sans jouer, juste boire un verre et discuter. C'est cette ambiance que je voulais pour ce lieu».

Et cette culture geek n'a pas fini de gagner les cœurs des Bastiais. C'est ainsi qu'à La Baze, des novices viennent acheter leurs premiers paquets de cartes «Magic» et se lancent dans une partie. Francescu et Maxime ne maîtrisent pas encore toutes les règles de

«C'est toujours mieux que de rester seul chez soi pour jouer»

ce jeu où des monstres symbolisés par des cartes doivent prendre des terrains et enlever des points de vie à leurs adversaires par des attaques et des sorts plus ou moins puissants; mais ils sont portés par l'ambiance et aidés pour leurs débuts par des joueurs plus aguerris. «J'ai passé tout ma jeunesse dans cet endroit, témoigne Maxime. C'est une très bonne chose qu'il ait été repris et qu'il revive, c'est toujours mieux que de rester seul chez soi pour jouer. En plus, on découvre de nouvelles choses qu'on ne connaissait pas dans l'ancienne version du cyber, comme ces jeux de carte. C'est fédérateur: on vient pour jouer sur l'ordinateur, on se retrouve à essayer les jeux de cartes ou les jeux de rôles, on discute, on passe un bon moment.»

La culture geek étant aussi très liée à la culture japonaise, on peut retrouver ici des mangas, ainsi que des sucreries importés tout droit du Pays du soleil levant. Un paradis pour les gamers, les geeks... ou tout simplement les Bastiais qui veulent passer un bon moment autour d'un verre, ou d'une manette. ■ **Pierre PASQUALINI**



Ça pousse à l'école des Jardins de l'Empereur!

Le CPIE d'Ajaccio organise tout au long de l'année une activité jardinage dans la cour de l'école maternelle des Jardins de l'Empereur.

Le 8 juin, les parents des écoliers ont pu découvrir le petit potager.

Au fond de la cour de l'école maternelle des Jardins de l'Empereur, sous la houlette du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) d'Ajaccio, les écoliers cultivent des plantations bio dans un petit potager. «L'une des fonctions du CPIE est de s'occuper des jardins. Depuis l'année dernière, sur les Temps d'activités périscolaires (Tap), on s'occupe du jardin de l'école avec les primaires, et cette année on a inclus les maternelles dans le projet», explique Estelle Garino, animatrice au CPIE d'Ajaccio et éducatrice en environnement. «L'idée, au travers du jardinage, c'est de développer la sensibilité à l'environnement en voyant les choses pousser, en parlant de l'alimentation, ou encore des pesticides», ajoute-t-elle. Avec le soutien de la Capa, de l'Agence de l'eau et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, les animateurs du CPIE interviennent tout au long de l'année pour accompagner les enfants qui s'occupent de ce jardin de A à Z. «Ils sèment, voient les plantes pousser, et ensuite on essaye de récolter et de manger avec eux les légumes», détaille Estelle Garino. Avec l'arrivée de l'été, quelques tournesols ont pointé le bout de leur nez dans le petit jardin, mais qu'on ne s'y trompe pas, c'est principalement autour des légumes que travaillent les écoliers. «On s'intéresse surtout aux plantes potagères puisque ce sont celles les plus faciles à repérer pour les enfants. On a planté des aubergines, des poivrons, de la salade, des fèves, mais aussi pas mal de légumes d'hiver qui ont déjà été récoltés comme les

choux, les haricots, les petits pois. On observe aussi les plantes sauvages qui peuvent apparaître autour. On fait des petites découvertes sur les plantes qu'on dit mauvaises herbes», souligne l'éducatrice en environnement.

Le 8 juin dernier, à quelques jours de la fin de l'année scolaire, les parents des petits écoliers ont été invités à venir visiter le jardin. Pour l'occasion, ce sont les enfants, tout fiers, qui ont joué les guides botanistes afin de présenter le résultat de leur labeur. L'activité semble en effet rencontrer un franc succès auprès d'eux. «Pendant les Tap, ils arrivent en courant et en hurlant tant ils sont contents d'aller jardiner. Ils aiment à la fois jardiner et ils sont curieux de goûter leurs récoltes, après. Les petits pois frais ce sont par exemple des choses qu'on ne mange pas souvent et donc, dès qu'on ouvre une cosse, c'est vraiment la découverte», sourit Estelle Garino.

À noter que cette visite des parents s'insère dans une opération plus large intitulée «Bienvenue dans mon jardin au naturel» qui s'est déroulée les 10 et 11 juin sous l'impulsion de l'union nationale des CPIE. À cette occasion, de nombreux jardins particuliers, familiaux ou associatifs étaient ouverts au public partout en France. «L'objectif c'est d'expliquer comment peut fonctionner un jardin en bio, on sensibilise au traitement des déchets verts, et aux techniques d'arrosage afin de limiter la consommation d'eau», indique l'animatrice du CPIE. ■

Manon PERELLI



REPÈRES

L'opération «Bienvenue dans mon jardin au naturel» est née il y a maintenant 5 ans. Elle mobilise des jardiniers amateurs qui s'inscrivent dans une démarche respectueuse de l'environnement en n'utilisant ni pesticides, ni engrais chimiques et qui, à cette occasion ouvrent leurs jardins à tous, en présentant les techniques simples permettant de jardiner sainement, dans le respect de l'environnement. En 2016, pour la 4^e édition, 600 jardiniers ont accueilli près de 21000 visiteurs. ■



Photos Manon Perelli

« Ils arrivent en courant et en hurlant tant ils sont contents d'aller jardiner. »

AJACCIO

■ PALIMPSESTE

Du 13 au 23 juin. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Diplômé de l'Ecole supérieure d'art de Toulon, Nicolas Boulet questionne les objets et leurs représentations, leurs identifications, leurs histoires, le rapport entre les images et leurs interprétations.

■ DE LA CORSE À LA COUR

Jusqu'au 9 juillet. Maison Bonaparte.

☎ 04 95 21 43 89 & musees-nationaux-malmaison.fr

Vivant entre Paris et la Corse, nombre de notables corses ont pris part à la vie diplomatique gouvernementale ou culturelle du Second Empire. Cette exposition réunit des témoignages de leur(s) activité(s) et de leur mode de vie.



■ MARIUS GRIMIGNI

Jusqu'au 1^{er} juillet. Galerie Aux arts, etc.

☎ 04 95 23 20 81/06 72 76 82 86

Portes ouvertes sur l'imaginaire, les œuvres de Marius Grimigni combinent peinture et collage, pour mieux exprimer ses rêves, fantaisies ou peurs.

■ ATELIERS LOCU TEATRALE

Le 24 juin, 17h et 19h.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Les élèves des cours de théâtre bilingues pour enfants présentent leurs spectacles de fin d'année : 17h, *U mare hè turchinu* ; 19h, *Induva hè a speranza*.

■ LE DIALOGUE DES CARMÉLITES

Le 17 juin, 20h30. Espace Diamant.

☎ 06 89 33 48 97 & corsevent.com

Sous la Terreur, les nonnes d'un couvent de sœurs Carmélites font vœu de martyre et sont conduites à l'échafaud. Seule une d'elles est parvenue à s'échapper... Une pièce de Georges Bernanos interprétée par la compagnie La Marelle.

ALATA

■ ST JEAN DES POÈTES

Le 23 juin, 19h. San Benedetto.

Des poètes insulaires viennent lire, dire ou déclamer leurs poèmes tout au long d'une soirée qui se termine par le traditionnel « feu de la Saint-Jean ». Accès libre.

BASTELICACCIA

■ UN CHŒUR DANS LES ÉTOILES

Le 24 juin, 21h30. Église.

☎ 04 95 22 55 13

Un spectacle associant vidéoprojection, observation du ciel, narration et chant, proposé par l'ensemble vocal La Croche Chœur et le Club ajaccien d'astronomie.

BONIFACIO

■ TRANSCENDER LA MATIÈRE

Du 17 juin au 2 juillet. Espace St Jacques.

☎ www.bonifacio-mairie.fr

Sculpteur, Cyril Maccioni travaille béton, bois, acier, matériaux composites pour réaliser des créations uniques. Il présente une série d'œuvres animalières monumentales en fibre de verre, entre puissance et vulnérabilité.



■ I CAMPAGNOLI

Le 22 juin, 21h30. Église St François.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Malgré des départs, l'arrivée de nouveaux membres, la place faite désormais à l'instrumental, le répertoire du groupe reste inchangé. Il présente anciens titres et ceux, plus récents de leur dernier opus, *Odisseu*, sorti en 2014.

PATRIMONIO

■ ASSORTIMOTS

Jusqu'au 2 juillet. Domaine Orenge de Gaffory.

☎ 04 95 37 45 00

Journaliste reporter d'images et photographe indépendante, Raphaëlle Duroselle joue avec les mots et les images, les figures de style et les icônes médiatiques. Elle présente 17 œuvres photographiques originales, accompagnées des objets qui ont permis leur réalisation.

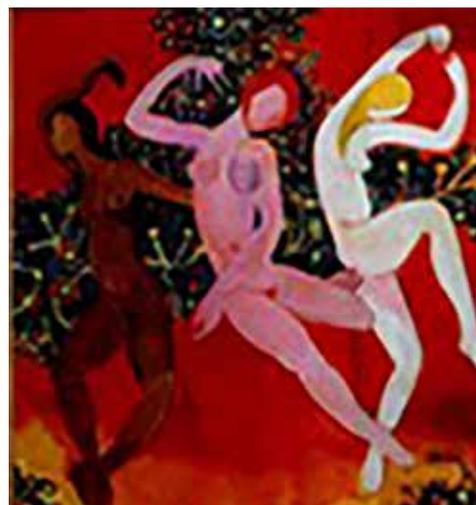
PORTO-VECCHIO

■ DE DANTE À AU REVOIR M. PICASSO

Jusqu'au 1^{er} juillet. Bastion de France

☎ www.porto-vecchio.fr

Après avoir été contraint de mettre un temps sa carrière entre parenthèses, l'artiste-peintre Stéphane Chisa présente une exposition exceptionnelle, représentative d'une créativité foisonnante, sensible, puissante.



■ DIANA SALICETI

Le 20 juin, 21h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 70 09 58

Son attachement à une terre et une langue s'exprime dans un répertoire qui, du classique au rock en passant par le folk, se teinte d'influences puisées dans d'autres cultures du monde.

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU

■ ATELIERS ANIMA

Du 23 au 25 juin, 17h et 21h. Salle Cardiccia.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Les élèves des ateliers théâtre et cirque du centre culturel Anima présentent leur travail. Les 23 et 24, 21h, spectacle de l'atelier théâtre adultes à partir de collages de textes de Jean-Michel Ribes et Sébastien Thiéry. Les 24 et 25 juin, 17h, Le journal de Grosse Patate, d'après un texte de Dominique Richard, interprété par les enfants des ateliers cirque et théâtre. Entrée libre.

C'EST LEUR TOURNÉE

■ MERIDIANU

À la fois chanteurs et musiciens, les membres de ce trio possèdent toutes les nuances du chant polyphonique. Leur répertoire comprend chants traditionnels et créations.

Le 16 juin, 21h30, à Solenzara. Le 19 juin, 18h30, à Piana.

☎ www.meridianu.com



LOCAUX À VENDRE OU À LOUER À PARTIR DE 90m²

BALEONE CENTRE

31 LOCAUX
COMPLEXE ORGANISÉ,
CENTRE D'AFFAIRES ÉLARGI
POUR TOUS LES PROFESSIONNELS



rivesud-immobilier.com ou 04 95 50 43 40

RIVESUD
immobilier



30

Balagne - Corté

orange™

30

Corse - PACA

SFR

390

National

numericable™

95

Bastia

play TV

@

Internet

Lundi 19 Juin

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h20 Rencontres d'Art Contemporain de Calvi - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Settimanale - 13h15 Sguardi Zitellini - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h10 Zikspotting - 16h30 Noob - 17h20 Clips Musicaux - 17h50 Les Cinqüèmes Rencontres Interchorales - 19h25 Les Canistrelli - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Rencontres d'Art Contemporain de Calvi - 21h30 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Clips Musicaux - 23h00 Associ - 23h30 La Terre Vue du Sport - 0h00 Nutiziale

Mardi 20 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h30 Associ - 10h55 Les Cinqüèmes Rencontres Interchorales - 12h25 Tactiques de Toque - 12h30 Nutiziale - 12h40 Associ - 13h10 Autoroute Express - 13h25 Zikspotting - 14h30 Concours International de Piano d'Epinal - 16h50 Clips Musicaux - 17h35 Grand Tourisme - 18h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h50 Associ - 19h20 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Sguardi Zitellini - 21h25 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Mercredi 21 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Hors des Sentiers Battus - 11h55 Délires Sur le Net - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Nutiziale - 12h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 13h35 Ci Ne Ma - 14h30 Motorhead - 15h45 Les Canistrelli - 17h55 Clips Musicaux - 18h15 Zikspotting - 18h25 Grand Tourisme - 18h40 Hors des Sentiers Battus - 19h30 Nutiziale - 19h40 Ran Mo Tambour - 20h35 Maion et Wenn - 21h45 Zikspotting - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale

Jeudi 22 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Associ - 11h30 Ci Ne Ma - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Ran Mo Tambour - 13h35 A votre Service - 13h50 La Terre Vue du Sport - 14h30 Maion et Wenn - 17h25 Noob - 17h45 Ci Ne Ma - 18h00 Associ - 18h25 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h20 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Concours International de Piano d'Epinal - 21h40 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Associ - 23h00 Les Cinqüèmes Rencontres Interchorales - 0h00 Nutiziale

Vendredi 23 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les Canistrelli - 12h50 Les Cinqüèmes Rencontres Interchorales - 14h30 Sguardi Zitellini - 14h55 La Terre Vue du Sport - 15h00 Rencontres d'Art Contemporain de Calvi - 15h25 Zikspotting - 16h00 Maion et Wenn - 18h40 Ran Mo Tambour - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Ci Ne Ma - 20h50 Motorhead - 22h20 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Hors des Sentiers Battus - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





— MAURIZIO SCHWEIZER —

IL RE DEGLI IGNORANTI

— CELENTANO TRIBUTE SHOW —

SAMEDI 17 JUIN 21 H
PLACE PAOLI • L'ÎLE ROUSSE
SPECTACLE GRATUIT

OFFERT PAR L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE L'ÎLE ROUSSE